

## DOSSIER DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE

Numéro de dossier : 73/2022/02/43888/CHALET MOWGLI

Date du repérage : 13/06/2022



### Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : ... **Savoie**

Adresse : ..... **LIEU-DIT QUARTIER BELLECOTE**

Commune : ..... **73120 COURCHEVEL 1850**

### Désignation du propriétaire

Désignation du client :

Nom et prénom : ... **CHALET MOWGLI**

### Objet de la mission :

- |  |   |  |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> Dossier Technique Amiante             | <input type="checkbox"/> Diagnostic de Performance Energétique            | <input type="checkbox"/> Diag. Assainissement                                    |
| <input type="checkbox"/> Constat amiante avant-vente           | <input type="checkbox"/> Etat relatif à la présence de termites           | <input type="checkbox"/> Diag. Piscine   |
| <input type="checkbox"/> Dossier amiante Parties Privatives    | <input type="checkbox"/> Etat parasite                                    | <input type="checkbox"/> Diag. Installations Gaz                                 |
| <input type="checkbox"/> Diag amiante avant travaux            | <input checked="" type="checkbox"/> <b>Etat des Risques et Pollutions</b> | <input type="checkbox"/> Diag. plomb dans l'eau                                  |
| <input type="checkbox"/> Diag amiante avant démolition         | <input type="checkbox"/> Etat des lieux                                   | <input checked="" type="checkbox"/> <b>Diag. Installations Electricité</b>       |
| <input type="checkbox"/> Contrôle Périodique Amiante           | <input checked="" type="checkbox"/> <b>Métrage (Loi Carrez)</b>           | <input type="checkbox"/> D. Technique DTG  |
| <input type="checkbox"/> Amiante HAP                           | <input type="checkbox"/> Métrage (Surface Habitable)                      | <input checked="" type="checkbox"/> <b>Diagnostic de Performance Energétique</b> |
| <input type="checkbox"/> Strategie Dossier Amiante             | <input type="checkbox"/> Exposition au plomb (CREP)                       | <input type="checkbox"/> Diag. Radon   |
| <input type="checkbox"/> Diagnostic de Performance Energétique | <input type="checkbox"/> Plomb avant Travaux                              | <input type="checkbox"/> Vérif. accessibilité handicapé                          |
| <input type="checkbox"/> Mold Inspection                       | <input type="checkbox"/> Exposition au plomb (DRIPP)                      | <input type="checkbox"/> Diag. Performance Numérique                             |

## SYNTHESE EXPERTISE n° 73/2022/02/43888/ CHALET MOWGLI

### Désignation du ou des bâtiments et du client

#### Localisation du ou des bâtiments :

Adresse : ..... **LIEU-DIT QUARTIER BELLECOTE**  
 Commune : ..... **73120 COURCHEVEL 1850**  
 Type de logement : ..... **Maison**  
 Année de construction : ..... **2013**

#### Désignation du client :

Nom et prénom : .... **CHALET MOWGLI**



	Prestations	Conclusion
	Électricité	L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est vivement recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).
	DPE	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block;"> <b>143</b>   <b>43</b>   <b>D</b>  <small>kWh/m²/an</small>   <small>kg CO<sub>2</sub>/m²/an</small> </div> Estimation des coûts annuels : entre 10 530 € et 14 300 € par an Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 Numéro enregistrement ADEME : 2273E2002998G
	Mesurage	Superficie Loi Carrez totale : 1014,21 m <sup>2</sup> Surface au sol totale : 1203,39 m <sup>2</sup>
	ERP	Cf ERP



**Attention :** La feuille de synthèse des diagnostics est donnée à titre indicative et doit obligatoirement être accompagnée des rapports complets avec leurs annexes.  
 Les dates de validité ne sont données qu'à titre indicatives et peuvent être remises en cause par le législateur dans le cadre d'une modification de la réglementation.  
 Le présent rapport ne rend compte de l'état du bien qu'à la date de sa visite. Il n'est valable tant qu'aucune modification n'est réalisée suite à l'utilisation de ce dernier, à des travaux ou à toutes modifications du cadre réglementaire.



Votre partenaire confiance depuis 1997  
Agence Savoie : 09.52.52.10.80  
admin73@jurisdiagimmo.com  
www.juris-diagnostics-immobiliers.com



DIAGNOSTICS : ELECTRICITE—AMIANTE—PLOMB—GAZ—PERFORMANCE ENERGETIQUE—LOI CARREZ  
MISE EN COPROPRIETE—TANTIEMES—DIAGNOSTIC TECHNIQUE GLOBAL—AUDIT ENERGETIQUE—INFILTROMETRIE

## Rapport de l'Etat de l'Installation d'Electricité Intérieures des Immeubles à Usage d'Habitation

Numéro de dossier : 73/2022/02/43888/CHALET MOWGLI  
Date du repérage : 13/06/2022

La présente mission consiste, suivant l'arrêté du 28 septembre 2017, 10 aout 2015 et du 4 avril 2011, à établir un état de l'installation électrique, en vue d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes. (Application des articles L. 134-7, R134-10 et R134-11 du code de la construction et de l'habitation). En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis de la réglementation en vigueur.

### 1. - Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances

Localisation du local d'habitation et de ses dépendances :

Type d'immeuble : ..... **Maison individuelle**  
Adresse : ..... **LIEU-DIT QUARTIER BELLECOTE**  
Commune : ..... **73120 COURCHEVEL 1850**  
Département : ..... **Savoie**  
Référence cadastrale : ..... **Section cadastrale AC, Parcelle(s) n° 136 & 137**  
Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété : , **Lot numéro : NC**  
Périmètre de repérage : ..... **Toutes parties accessibles sans démontage ni destruction**  
Année de construction : ..... **2013**  
Année de l'installation : ..... **2013**  
Distributeur d'électricité : ..... **ERDF**  
Parties du bien non visitées : ..... **Niveau -2 - Pièce porte fermée (Absence de clef),  
Niveau -1 - Pièce porte fermée (Absence de clef)**

### 2. - Identification du donneur d'ordre

Identité du donneur d'ordre :

Nom et prénom : ..... **GEODE Chambéry - Mme JOLY Aline**  
Adresse : ..... **44 Rue Charles Montreuil  
73000 Chambéry**  
Téléphone et adresse internet : . **Non communiquées**  
Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : **Autre**

Propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances:

Nom et prénom : ..... **CHALET MOWGLI**

### 3. - Identification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signé le rapport

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom : ..... **MERLIN Julien**  
Raison sociale de l'entreprise : **JURIS DIAGNOSTICS IMMOBILIERS 73**  
Agence Chambéry/Aix les bains : **725 boulevard Robert Barrier 73100 AIX LES BAINS**  
Agence Albertville/Tarentaise : **49 rue Félix Chautemps 73200 ALBERTVILLE**  
Numéro SIRET : **792.875.353 capital 68 886€ / RCS Chambéry /7120B**  
Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA RC PRO**  
Numéro de police et date de validité : **10583931804 / 31 Décembre 2022**  
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **LCC QUALIXPERT, le 31/10/2020** jusqu'au **30/10/2027**.(Certification de compétence **C3304**)

#### 4. – Rappel des limites du champ de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu. Le contrôle n'est pas un état de la conformité de l'installation au regard des normes en vigueur. Les anomalies identifiées ou l'absence d'anomalie ne préjuge pas des travaux de mises aux normes de l'installation selon la législation en cours. L'intervention d'un homme de l'art est obligatoire pour toute intervention sur l'installation.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits;

#### 5. – Conclusion relative à l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes

- L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie.
- L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies.

##### Anomalies avérées selon les domaines suivants :

- L'appareil général de commande et de protection et de son accessibilité.
- Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.
- Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
- La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.
- Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs.
- Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

##### Anomalies relatives aux installations particulières

- Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.
- Piscine privée, ou bassin de fontaine

##### Informations complémentaires

- Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité

Article (1)	Libellé des informations
B11 a1	L'ensemble de l'installation électrique est protégé par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité inf. ou égal à 30 mA.
B11 b1	L'ensemble des socles de prise de courant est de type à obturateur.
B11 c1	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15 mm.

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme ou la spécification technique utilisée

**Anomalies identifiées**

Domaines	Anomalies	Photo
5. Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs	Au moins un conducteur nu et/ou au moins une partie accessible est alimenté sous une tension supérieure à 25 V a.c. ou supérieure ou égale 60 V d.c. ou est alimenté par une source autre que TBTS. Remarques : Présence de parties actives accessibles alimentés par une tension >25 VAC (Courant Alternatif), ou >60 VDC (Courant Continu) ou non TBTS (Très Basse Tension de Sécurité) ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de supprimer le(s) risque(s) de contact avec les parties actives	
	Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte ou une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente. Remarques : Présence de conducteurs électriques non protégés mécaniquement ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des protections mécanique sur les conducteurs non protégés	

6. - Avertissement particulier

**Points de contrôle n'ayant pu être vérifiés**

Domaines	Points de contrôle	Photo
Néant		

**Parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification :**

**Niveau -2 - Pièce porte fermée (Absence de clef),**  
**Niveau -1 - Pièce porte fermée (Absence de clef)**

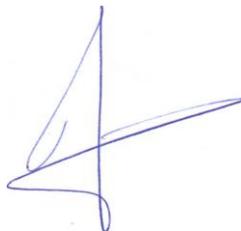
7. - Recommandations relevant du devoir de conseil de professionnel

Néant

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **LCC QUALIXPERT** 17 rue Borrel 81100 CASTRES (détail sur [www.info-certif.fr](http://www.info-certif.fr))

Dates de visite et d'établissement de l'état :  
Visite effectuée le : **13/06/2022**  
Etat rédigé à **COURCHEVEL 1850**, le **13/06/2022**

Par : **MERLIN Julien**



8. -Explications détaillées relatives aux risques encourus

**Objectif des dispositions et description des risques encourus**

**Appareil général de commande et de protection** : Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.  
Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.

**Protection différentielle à l'origine de l'installation** : Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique.  
Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

**Prise de terre et installation de mise à la terre** : Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.  
L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

**Protection contre les surintensités** : Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits.  
L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.

**Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche** : Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.  
Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

**Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche** : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.  
Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

**Matériels électriques présentant des risques de contact direct** : Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

**Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage** : Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

**Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives** : Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.

**Piscine privé ou bassin de fontaine** : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Informations complémentaires

**Objectif des dispositions et description des risques encourus**

**Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant l'ensemble de l'installation électrique** : L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

**Socles de prise de courant de type à obturateurs** : Socles de prise de courant de type à obturateurs : l'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.

**Socles de prise de courant de type à puits** : La présence d'un puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiche mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

Annexe - Photos

	<p>Photo n° PhEle001 B11 a1 L'ensemble de l'installation électrique est protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité inf. ou égal à 30 mA.</p>
	<p>Photo PhEle002 Libellé de l'anomalie : Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte ou une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente. Remarques : Présence de conducteurs électriques non protégés mécaniquement ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des protections mécanique sur les conducteurs non protégés</p>
	<p>Photo PhEle003 Libellé de l'anomalie : Au moins un conducteur nu et/ou au moins une partie accessible est alimenté sous une tension supérieure à 25 V a.c. ou supérieure ou égale 60 V d.c. ou est alimenté par une source autre que TBTS. Remarques : Présence de parties actives accessibles alimentés par une tension &gt;25 VAC (Courant Alternatif), ou &gt;60 VDC (Courant Continu) ou non TBTS (Très Basse Tension de Sécurité) ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de supprimer le(s) risque(s) de contact avec les parties actives</p>

Règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter(liste non exhaustive)

L'électricité constitue un danger invisible, inodore et silencieux et c'est pourquoi il faut être vigilant quant aux risques qu'elle occasionne (incendie, électrisation, électrocution). Restez toujours attentif à votre installation électrique, vérifiez qu'elle soit et reste en bon état.

Pour limiter les risques, il existe des moyens de prévention simples :

- Ne jamais manipuler une prise ou un fil électrique avec des mains humides
- Ne jamais tirer sur un fil électrique pour le débrancher
- Débrancher un appareil électrique avant de le nettoyer
- Ne jamais toucher les fiches métalliques d'une prise de courant
- Ne jamais manipuler un objet électrique sur un sol humide ou mouillé

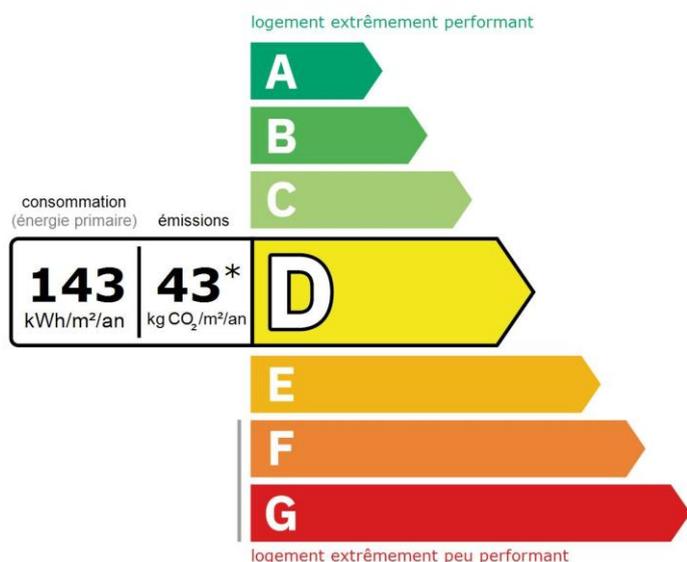
Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>



adresse : **LIEU-DIT QUARTIER BELLECOTE 73120 COURCHEVEL 1850**

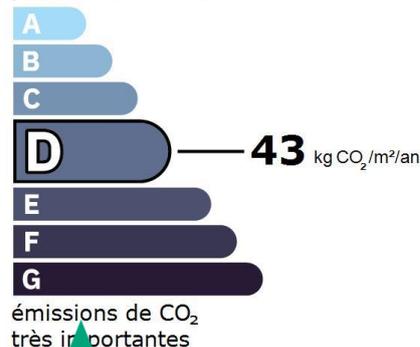
type de bien : Maison Individuelle  
année de construction : 2006 - 2012  
surface habitable : **953,58 m<sup>2</sup>**  
propriétaire : CHALET MOWGLI

## Performance énergétique et climatique



\* Dont émissions de gaz à effet de serre

peu d'émissions de CO<sub>2</sub>



Ce logement émet 41 650 kg de CO<sub>2</sub> par an, soit l'équivalent de 215 805 km parcourus en voiture.

Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements.

Pour l'améliorer, voir pages 4 à 6

## Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **10 530 €** et **14 310 €** par an

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

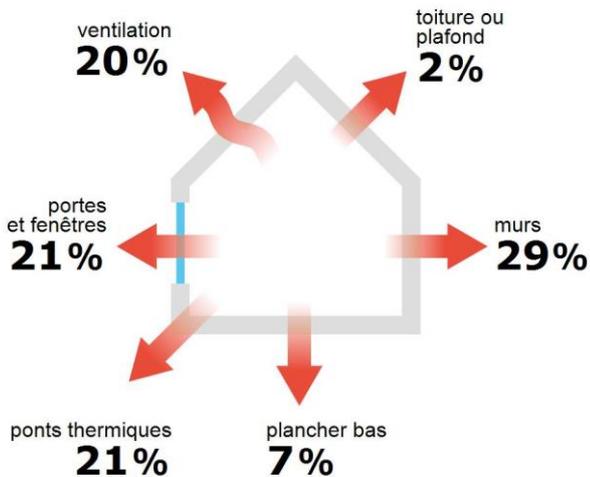
Comment réduire ma facture d'énergie ? voir p.3

### Informations diagnostiqueur

**JURIS DIAGNOSTICS IMMOBILIERS 73**  
Agence Chambéry/Aix 725 boulevard Robert Barrier  
73100 AIX LES BAINS tel : 09.52.52.10.80  
Agence Albertville/Tarentaise : 49 rue Félix Chautemps  
73200 ALBERTVILLE tel : 04.58.16.05.00

diagnostiqueur : MERLIN Julien  
email : admin73@jurisdiagimmo.com  
n° de certification : C3304  
organisme de certification : LCC QUALIXPERT

### Schéma des déperditions de chaleur



### Performance de l'isolation

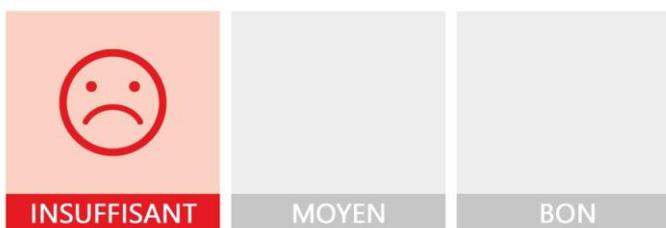


### Système de ventilation en place



VMC DF individuelle avec échangeur à partir de 2013

### Confort d'été (hors climatisation)\*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



logement traversant



toiture isolée

Pour améliorer le confort d'été :



Équipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil.

Logement équipé d'une climatisation



La climatisation permet de garantir un bon niveau de confort d'été mais augmente les consommations énergétiques du logement.

### Production d'énergies renouvelables

équipement(s) présent(s) dans ce logement :



pompe à chaleur

D'autres solutions d'énergies renouvelables existent :



chauffe-eau thermodynamique



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques



géothermie



réseau de chaleur ou de froid vertueux



chauffage au bois

\*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

## Montants et consommations annuels d'énergie

Usage	Consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)		Frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	Répartition des dépenses
 chauffage	 Fioul	113 912 (113 912 é.f.)	entre 8 850 € et 11 980 €	 83 %
	 Electrique	1 219 (530 é.f.)	entre 80 € et 120 €	
 eau chaude	 Fioul	13 793 (13 793 é.f.)	entre 1 070 € et 1 460 €	 10 %
 refroidissement	 Electrique	42 (18 é.f.)	entre 0 € et 10 €	 1 %
 éclairage	 Electrique	4 079 (1 773 é.f.)	entre 270 € et 380 €	 3 %
 auxiliaires	 Electrique	3 904 (1 698 é.f.)	entre 260 € et 360 €	 2 %
<b>énergie totale pour les usages recensés :</b>		<b>136 950 kWh</b> (131 724 kWh é.f.)	entre <b>10 530 €</b> et <b>14 310 €</b> par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16° la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 469l par jour.

é.f. → énergie finale

\* Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

## Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



**Température recommandée en hiver → 19°C**

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C c'est -15% sur votre facture **soit -1 914€ par an**



**Si climatisation, température recommandée en été → 28°C**

Climatiser à 28°C plutôt que 26°C c'est en moyenne -81% sur votre facture **soit -14€ par an**



**Consommation recommandée → 469l/jour d'eau chaude à 40°C**

193l consommés en moins par jour, c'est -20% sur votre facture **soit -308€ par an**

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (8-9 personnes). Une douche de 5 minute = environ 40l.

## astuces

- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17° la nuit.

## astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.

## astuces

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie

: [www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie](http://www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie)

Agence Ain

8 Bis Av des anc. combattants  
01000 BOURG EN BRESSE  
04 74 32 20 04

Agence Haute Savoie

6 Rue Léon Rey Grange  
74960 ANNECY Meythet  
09 72 41 33 28

Agence Isère

76 Boulevard des Alliés  
38000 GRENOBLE  
04 76 36 08 26

Agence Rhône

5 Espace Henry Vallée  
69007 LYON  
04 72 84 94 60

Agence Savoie

725 Bld Robert Barrier  
73100 AIX LES BAINS  
09 52 52 10 80

49 Rue Félix Chautemps  
73200 ALBERTVILLE  
04 58 16 05 00

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements

## Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 murs	<p>Mur en béton banché d'épaisseur <math>\leq 20</math> cm non isolé donnant sur un cellier</p> <p>Mur en béton banché d'épaisseur 22,5 cm avec isolation intérieure (réalisée entre 2006 et 2012) donnant sur une paroi enterrée</p> <p>Mur en béton banché d'épaisseur 22,5 cm avec isolation intérieure (réalisée entre 2006 et 2012) donnant sur un vide-sanitaire</p> <p>Mur en béton banché d'épaisseur 22,5 cm avec isolation intérieure (réalisée entre 2006 et 2012) donnant sur l'extérieur</p>	insuffisante
 plancher bas	<p>Dalle béton donnant sur un sous-sol non chauffé</p> <p>Dalle béton donnant sur un vide-sanitaire avec isolation sous chape flottante (réalisée entre 2006 et 2012)</p> <p>Dalle béton donnant sur un cellier</p> <p>Dalle béton donnant sur un local chauffé</p>	bonne
 toiture/plafond	Combles aménagés sous rampants donnant sur l'extérieur (combles aménagés) avec isolation extérieure (réalisée entre 2006 et 2012)	bonne
 portes et fenêtres	<p>Porte(s) autres opaque pleine isolée</p> <p>Fenêtres battantes bois, double vitrage avec lame d'argon 16 mm à isolation renforcée</p> <p>Fenêtres fixes bois, double vitrage avec lame d'argon 16 mm à isolation renforcée</p> <p>Portes-fenêtres fixes bois, double vitrage avec lame d'argon 14 mm à isolation renforcée</p> <p>Portes-fenêtres coulissantes bois, double vitrage avec lame d'argon 18 mm à isolation renforcée</p> <p>Fenêtres battantes bois, double vitrage avec lame d'argon 18 mm à isolation renforcée</p> <p>Portes-fenêtres battantes bois, double vitrage avec lame d'argon 12 mm à isolation renforcée</p> <p>Portes-fenêtres fixes bois, double vitrage avec lame d'argon 16 mm à isolation renforcée</p> <p>Portes-fenêtres battantes bois, double vitrage avec lame d'argon 16 mm à isolation renforcée</p> <p>Portes-fenêtres fixes bois, double vitrage avec lame d'argon 20 mm à isolation renforcée</p> <p>Portes-fenêtres coulissantes bois, double vitrage avec lame d'argon 14 mm à isolation renforcée</p> <p>Portes-fenêtres coulissantes bois, double vitrage avec lame d'argon 20 mm à isolation renforcée</p> <p>Fenêtres fixes bois, double vitrage avec lame d'argon 18 mm à isolation renforcée</p> <p>Portes-fenêtres coulissantes bois, double vitrage avec lame d'argon 16 mm à isolation renforcée</p> <p>Portes-fenêtres coulissantes bois, double vitrage avec lame d'argon 12 mm à isolation renforcée</p> <p>Portes-fenêtres fixes bois, double vitrage avec lame d'argon 18 mm à isolation renforcée</p>	très bonne

## Vue d'ensemble des équipements

## Agence Ain

8 Bis Av des anc. combattants  
01000 BOURG EN BRESSE  
04 74 32 20 04

## Agence Haute Savoie

6 Rue Léon Rey Grange  
74960 ANNECY Meythet  
09 72 41 33 28

## Agence Isère

76 Boulevard des Alliés  
38000 GRENOBLE  
04 76 36 08 26

## Agence Rhône

5 Espace Henry Vallée  
69007 LYON  
04 72 84 94 60

## Agence Savoie

725 Bld Robert Barrier  
73100 AIX LES BAINS  
09 52 52 10 80

49 Rue Félix Chautemps  
73200 ALBERTVILLE  
04 58 16 05 00

## description

 <b>chauffage</b>	Chaudière individuelle fioul basse température installée entre 1991 et 2015 régulée, avec programmeur avec réduct, réseau isolé. Emetteur(s): plancher chauffant PAC air/air sans réseau de distribution installée entre 2008 et 2014 avec programmeur avec réduct (système individuel)
 <b>eau chaude sanitaire</b>	Combiné au système de chauffage, contenance ballon 750 L
 <b>climatisation</b>	Electrique - Pompe à chaleur air/air
 <b>ventilation</b>	VMC DF individuelle avec échangeur à partir de 2013
 <b>pilotage</b>	Avec intermittence centrale avec minimum de température

## Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

### type d'entretien

 <b>Chauffe-eau</b>	Vérifier la température d'eau du ballon (55°C-60°C) pour éviter le risque de développement de la légionnelle (en dessous de 50°C).
 <b>Eclairage</b>	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
 <b>Isolation</b>	Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans.
 <b>Radiateur</b>	Laisser les robinets thermostatiques en position ouverte en fin de saison de chauffe. Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur. Purger les radiateurs s'il y a de l'air.
 <b>Refroidissement</b>	Privilégier les brasseurs d'air. Programmer le système de refroidissement ou l'adapter en fonction de la présence des usagers.
 <b>Ventilation</b>	Dans le cas d'une VMC double flux, changer régulièrement les filtres (en fonction de la pollution locale). Nettoyage et réglage de l'installation tous les 3 ans par un professionnel. Nettoyer régulièrement les bouches. Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement

#### Agence Ain

8 Bis Av des anc. combattants  
01000 BOURG EN BRESSE  
04 74 32 20 04

#### Agence Haute Savoie

6 Rue Léon Rey Grange  
74960 ANNECY Meythet  
09 72 41 33 28

#### Agence Isère

76 Boulevard des Alliés  
38000 GRENOBLE  
04 76 36 08 26

#### Agence Rhône

5 Espace Henry Vallée  
69007 LYON  
04 72 84 94 60

#### Agence Savoie

725 Bld Robert Barrier  
73100 AIX LES BAINS  
09 52 52 10 80

49 Rue Félix Chautemps  
73200 ALBERTVILLE  
04 58 16 05 00

## Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

## Les travaux essentiels

montant estimé : 8100 à 12100€

lot	description	performance recommandée
 Mur	Isolation des murs par l'extérieur. Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible. ▲ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	R > 4,5 m <sup>2</sup> .K/W

2

## Les travaux à envisager

montant estimé : 35400 à 53100€

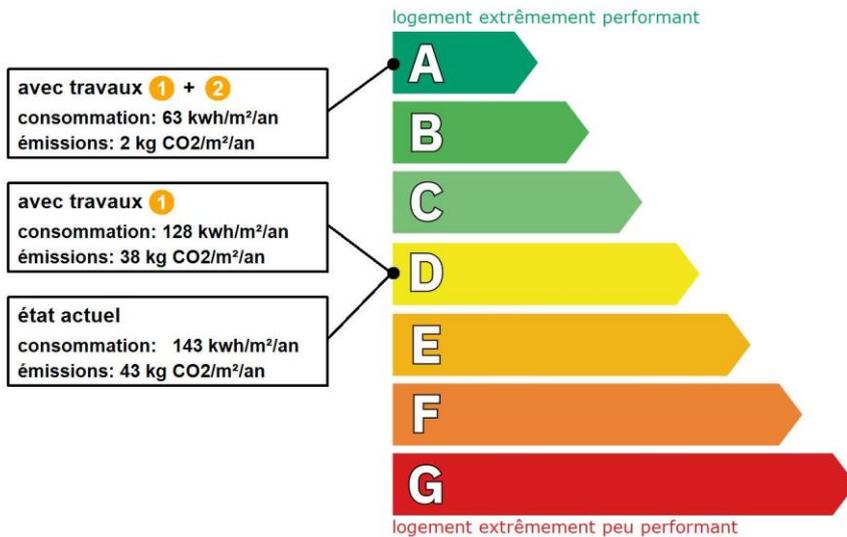
lot	description	performance recommandée
 Chauffage	Remplacer le système de chauffage par une pompe à chaleur air/eau double service chauffage et ECS. Remplacer le système de chauffage par une pompe à chaleur air/air non réversible (la climatisation n'est pas considérée, en cas de mise en place votre étiquette énergie augmentera sensiblement).	SCOP = 4
 Eau chaude sanitaire	Système actualisé en même temps que le chauffage Mettre en place un système Solaire	COP = 4

## Commentaires :

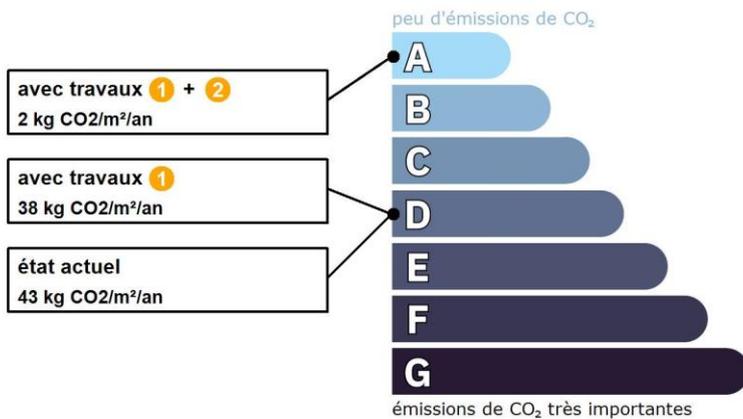
Néant

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre



Préparez votre projet !

Contactez le conseiller FAIRE le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

[www.faire.fr/trouver-un-conseiller](http://www.faire.fr/trouver-un-conseiller)  
ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

[www.faire.fr/aides-de-financement](http://www.faire.fr/aides-de-financement)



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

## Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Référence du logiciel validé : **LICIEL Diagnostics v4 [Moteur TribuEnergie: 1.4.25]**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Référence du DPE : **73/2022/02/43888/CHALET MOWGLI**

Néant

Invariant fiscal du logement : **N/A**

Référence de la parcelle cadastrale : **Section cadastrale AC, Parcelle(s) n° 136 & 137**

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE 2021**

Numéro d'immatriculation de la copropriété : **N/A**

### Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Néant

## Généralités

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Département	 Observé / mesuré	73 Savoie
Altitude	 Donnée en ligne	1814 m
Type de bien	 Observé / mesuré	Maison Individuelle
Année de construction	 Estimé	2006 - 2012
Surface habitable du logement	 Observé / mesuré	953,58 m²
Nombre de niveaux du logement	 Observé / mesuré	6
Hauteur moyenne sous plafond	 Observé / mesuré	2,92 m

## Enveloppe

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Mur 4 Nord	Surface du mur	 Observé / mesuré	107,03 m²
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	 Observé / mesuré	Mur en béton banché
	Epaisseur mur	 Observé / mesuré	22,5 cm
	Isolation	 Observé / mesuré	oui
	Année isolation	 Valeur par défaut	2006 - 2012
	Commentaires	 Observé / mesuré	permis de construire 2011, descriptif technique ou étude thermique non disponible
Mur 5 Est	Surface du mur	 Observé / mesuré	77,91 m²
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	 Observé / mesuré	Mur en béton banché
	Epaisseur mur	 Observé / mesuré	22,5 cm
	Isolation	 Observé / mesuré	oui
	Année isolation	 Valeur par défaut	2006 - 2012
	Commentaires	 Observé / mesuré	permis de construire 2011, descriptif technique ou étude thermique non disponible
Mur 6 Ouest	Surface du mur	 Observé / mesuré	77,85 m²
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	 Observé / mesuré	Mur en béton banché
	Epaisseur mur	 Observé / mesuré	22,5 cm
	Isolation	 Observé / mesuré	oui
	Année isolation	 Valeur par défaut	2006 - 2012

Mur 7 Sud	Commentaires		Observé / mesuré	permis de construire 2011, descriptif technique ou étude thermique non disponible
	Surface du mur		Observé / mesuré	89,66 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur		Observé / mesuré	Mur en béton banché
	Epaisseur mur		Observé / mesuré	22,5 cm
	Isolation		Observé / mesuré	oui
	Année isolation		Valeur par défaut	2006 - 2012
Mur enterré	Commentaires		Observé / mesuré	permis de construire 2011, descriptif technique ou étude thermique non disponible
	Surface du mur		Observé / mesuré	290,25 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	une paroi enterrée
	Matériau mur		Observé / mesuré	Mur en béton banché
	Epaisseur mur		Observé / mesuré	22,5 cm
	Isolation		Observé / mesuré	oui
	Année isolation		Valeur par défaut	2006 - 2012
Mur sur vide sanitaire	Commentaires		Observé / mesuré	permis de construire 2011, descriptif technique ou étude thermique non disponible
	Surface du mur		Observé / mesuré	89,1 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	un vide-sanitaire
	Matériau mur		Observé / mesuré	Mur en béton banché
	Epaisseur mur		Observé / mesuré	22,5 cm
	Isolation		Observé / mesuré	oui
	Année isolation		Valeur par défaut	2006 - 2012
Mur sur Zone de travaux & local tech LNC	Commentaires		Observé / mesuré	permis de construire 2011, descriptif technique ou étude thermique non disponible
	Surface du mur		Observé / mesuré	134,41 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	un cellier
	Surface Aiu		Observé / mesuré	138,2 m²
	Etat isolation des parois Aiu		Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue		Observé / mesuré	70,4 m²
	Etat isolation des parois Aue		Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur		Observé / mesuré	Mur en béton banché
Plancher 1	Epaisseur mur		Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation		Observé / mesuré	non
	Surface de plancher bas		Observé / mesuré	192 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	un sous-sol non chauffé
	Etat isolation des parois Aue		Observé / mesuré	non isolé
	Périmètre plancher bâtiment déperditif		Observé / mesuré	90 m
	Surface plancher bâtiment déperditif		Observé / mesuré	192 m²
	Type de pb		Observé / mesuré	Dalle béton
Plancher 2	Isolation: oui / non / inconnue		Observé / mesuré	inconnue
	Année de construction/rénovation		Valeur par défaut	2006 - 2012
	Surface de plancher bas		Observé / mesuré	209 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	un vide-sanitaire
	Etat isolation des parois Aue		Observé / mesuré	isolé
	Périmètre plancher bâtiment déperditif		Observé / mesuré	103 m
	Surface plancher bâtiment déperditif		Observé / mesuré	209 m²
	Type de pb		Observé / mesuré	Dalle béton
Plancher 4	Isolation: oui / non / inconnue		Observé / mesuré	oui
	Année isolation		Valeur par défaut	2006 - 2012
	Surface de plancher bas		Observé / mesuré	495 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	un local chauffé

	Type de pb		Observé / mesuré	Dalle béton
	Isolation: oui / non / inconnue		Observé / mesuré	inconnue
	Année de construction/rénovation		Valeur par défaut	2006 - 2012
Plancher sur Zone de travaux & loc tech LNC	Surface de plancher bas		Observé / mesuré	60,63 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	un cellier
	Etat isolation des parois Aiu		Observé / mesuré	non isolé
	Etat isolation des parois Aue		Observé / mesuré	non isolé
	Type de pb		Observé / mesuré	Dalle béton
	Isolation: oui / non / inconnue		Observé / mesuré	inconnue
	Année de construction/rénovation		Valeur par défaut	2006 - 2012
Plafond	Surface de plancher haut		Observé / mesuré	118 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	l'extérieur (combles aménagés)
	Type de ph		Observé / mesuré	Combles aménagés sous rampants
	Isolation		Observé / mesuré	oui
	Année isolation		Valeur par défaut	2006 - 2012
Fenêtre 1 Sud	Surface de baies		Observé / mesuré	9,86 m²
	Placement		Observé / mesuré	Mur 7 Sud
	Orientation des baies		Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage		Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture		Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie		Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage		Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air		Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive		Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage		Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la menuiserie		Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches		Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains		Observé / mesuré	Masque non homogène
	Hauteur a (°)		Observé / mesuré	0 - 15°, 30 - 60°, 30 - 60°, 15 - 30°
Fenêtre 2 Sud	Surface de baies		Observé / mesuré	0,77 m²
	Placement		Observé / mesuré	Mur 7 Sud
	Orientation des baies		Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage		Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture		Observé / mesuré	Fenêtres fixes
	Type menuiserie		Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage		Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air		Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive		Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage		Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la menuiserie		Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Type de masques proches		Observé / mesuré	Absence de masque proche	
Type de masques lointains		Observé / mesuré	Masque non homogène	
Hauteur a (°)		Observé / mesuré	0 - 15°, 30 - 60°, 30 - 60°, 15 - 30°	
Fenêtre 3 Sud	Surface de baies		Observé / mesuré	7,67 m²
	Placement		Observé / mesuré	Mur 7 Sud
	Orientation des baies		Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage		Observé / mesuré	vertical

	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres fixes	
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois	
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage	
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	16 mm	
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	oui	
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Argon / Krypton	
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur	
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Baie sous un balcon ou auvent	
	Avancée l (profondeur des masques proches)	 Observé / mesuré	< 3 m	
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Masque non homogène	
	Hauteur a (°)	 Observé / mesuré	0 - 15°, 30 - 60°, 30 - 60°, 15 - 30°	
Fenêtre 4 Ouest	Surface de baies	 Observé / mesuré	6,51 m²	
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 6 Ouest	
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Ouest	
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical	
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes	
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois	
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage	
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	16 mm	
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	oui	
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Argon / Krypton	
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur	
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Masque non homogène	
	Hauteur a (°)	 Observé / mesuré	30 - 60°, 60 - 90°, 60 - 90°, 30 - 60°	
	Fenêtre 5 Ouest	Surface de baies	 Observé / mesuré	16,99 m²
		Placement	 Observé / mesuré	Mur 6 Ouest
Orientation des baies		 Observé / mesuré	Ouest	
Inclinaison vitrage		 Observé / mesuré	vertical	
Type ouverture		 Observé / mesuré	Fenêtres fixes	
Type menuiserie		 Observé / mesuré	Bois	
Type de vitrage		 Observé / mesuré	double vitrage	
Epaisseur lame air		 Observé / mesuré	16 mm	
Présence couche peu émissive		 Observé / mesuré	oui	
Gaz de remplissage		 Observé / mesuré	Argon / Krypton	
Positionnement de la menuiserie		 Observé / mesuré	au nu intérieur	
Largeur du dormant menuiserie		 Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
Type de masques proches		 Observé / mesuré	Absence de masque proche	
Type de masques lointains		 Observé / mesuré	Masque non homogène	
Hauteur a (°)		 Observé / mesuré	30 - 60°, 60 - 90°, 60 - 90°, 30 - 60°	
Fenêtre 6 Nord		Surface de baies	 Observé / mesuré	3,5 m²
		Placement	 Observé / mesuré	Mur 4 Nord
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Nord	
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical	
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes	
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois	
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage	

	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	18 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Masque non homogène
	Hauteur a (°)	 Observé / mesuré	30 - 60°, 30 - 60°, 60 - 90°, 15 - 30°
Fenêtre 7 Nord	Surface de baies	 Observé / mesuré	4,06 m²
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 4 Nord
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres fixes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	18 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Masque non homogène
	Hauteur a (°)	 Observé / mesuré	60 - 90°, 60 - 90°, 60 - 90°, 30 - 60°
Fenêtre 8 Nord	Surface de baies	 Observé / mesuré	1,81 m²
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 4 Nord
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	18 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Masque non homogène
	Hauteur a (°)	 Observé / mesuré	60 - 90°, 60 - 90°, 60 - 90°, 30 - 60°
Porte-fenêtre 1 Sud	Surface de baies	 Observé / mesuré	4,07 m²
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 7 Sud
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Portes-fenêtres fixes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	14 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur

	Largeur du dormant menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches	🔍	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	🔍	Observé / mesuré	Masque non homogène
	Hauteur a (°)	🔍	Observé / mesuré	0 - 15°, 30 - 60°, 30 - 60°, 15 - 30°
Porte-fenêtre 2 Sud	Surface de baies	🔍	Observé / mesuré	9,54 m²
	Placement	🔍	Observé / mesuré	Mur 7 Sud
	Orientation des baies	🔍	Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	🔍	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	🔍	Observé / mesuré	Portes-fenêtres coulissantes
	Type menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	🔍	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	🔍	Observé / mesuré	18 mm
	Présence couche peu émissive	🔍	Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	🔍	Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la menuiserie	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches	🔍	Observé / mesuré	Baie sous un balcon ou auvent
	Type de masques lointains	🔍	Observé / mesuré	Masque non homogène
	Hauteur a (°)	🔍	Observé / mesuré	0 - 15°, 30 - 60°, 30 - 60°, 15 - 30°
Porte-fenêtre 3 Ouest	Surface de baies	🔍	Observé / mesuré	5,17 m²
	Placement	🔍	Observé / mesuré	Mur 6 Ouest
	Orientation des baies	🔍	Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	🔍	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	🔍	Observé / mesuré	Portes-fenêtres fixes
	Type menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	🔍	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	🔍	Observé / mesuré	14 mm
	Présence couche peu émissive	🔍	Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	🔍	Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la menuiserie	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches	🔍	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	🔍	Observé / mesuré	Masque non homogène
	Hauteur a (°)	🔍	Observé / mesuré	30 - 60°, 60 - 90°, 60 - 90°, 30 - 60°
Porte-fenêtre 4 Nord	Surface de baies	🔍	Observé / mesuré	13,34 m²
	Placement	🔍	Observé / mesuré	Mur 4 Nord
	Orientation des baies	🔍	Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	🔍	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	🔍	Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes
	Type menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	🔍	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	🔍	Observé / mesuré	12 mm
	Présence couche peu émissive	🔍	Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	🔍	Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la menuiserie	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches	🔍	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	🔍	Observé / mesuré	Masque non homogène
	Hauteur a (°)	🔍	Observé / mesuré	30 - 60°, 30 - 60°, 60 - 90°, 15 - 30°

Porte-fenêtre 5 Nord	Surface de baies	🔍	Observé / mesuré	4,7 m²
	Placement	🔍	Observé / mesuré	Mur 4 Nord
	Orientation des baies	🔍	Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	🔍	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	🔍	Observé / mesuré	Portes-fenêtres fixes
	Type menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	🔍	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	🔍	Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	🔍	Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	🔍	Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la menuiserie	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches	🔍	Observé / mesuré	Baie sous un balcon ou auvent
	Type de masques lointains	🔍	Observé / mesuré	Masque non homogène
Hauteur a (°)	🔍	Observé / mesuré	30 - 60°, 30 - 60°, 60 - 90°, 15 - 30°	
Porte-fenêtre 6 Nord	Surface de baies	🔍	Observé / mesuré	3,97 m²
	Placement	🔍	Observé / mesuré	Mur 4 Nord
	Orientation des baies	🔍	Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	🔍	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	🔍	Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes
	Type menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	🔍	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	🔍	Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	🔍	Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	🔍	Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la menuiserie	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches	🔍	Observé / mesuré	Baie sous un balcon ou auvent
	Avancée l (profondeur des masques proches)	🔍	Observé / mesuré	< 1m
Type de masques lointains	🔍	Observé / mesuré	Masque non homogène	
Hauteur a (°)	🔍	Observé / mesuré	30 - 60°, 30 - 60°, 60 - 90°, 15 - 30°	
Porte-fenêtre 7 Est	Surface de baies	🔍	Observé / mesuré	10,26 m²
	Placement	🔍	Observé / mesuré	Mur 5 Est
	Orientation des baies	🔍	Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	🔍	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	🔍	Observé / mesuré	Portes-fenêtres fixes
	Type menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	🔍	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	🔍	Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	🔍	Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	🔍	Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la menuiserie	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches	🔍	Observé / mesuré	Baie sous un balcon ou auvent
	Avancée l (profondeur des masques proches)	🔍	Observé / mesuré	< 1m
Type de masques lointains	🔍	Observé / mesuré	Masque non homogène	
Hauteur a (°)	🔍	Observé / mesuré	30 - 60°, 15 - 30°, 60 - 90°, 15 - 30°	
Porte-fenêtre 8 Est	Surface de baies	🔍	Observé / mesuré	9,1 m²
	Placement	🔍	Observé / mesuré	Mur 5 Est

	Orientation des baies	🔍	Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	🔍	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	🔍	Observé / mesuré	Portes-fenêtres fixes
	Type menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	🔍	Observé / mesuré	double vitrage
	Épaisseur lame air	🔍	Observé / mesuré	20 mm
	Présence couche peu émissive	🔍	Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	🔍	Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la menuiserie	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches	🔍	Observé / mesuré	Baie sous un balcon ou auvent
	Avancée l (profondeur des masques proches)	🔍	Observé / mesuré	< 1m
	Type de masques lointains	🔍	Observé / mesuré	Masque non homogène
	Hauteur a (°)	🔍	Observé / mesuré	30 - 60°, 15 - 30°, 60 - 90°, 15 - 30°
Porte-fenêtre 9 Est	Surface de baies	🔍	Observé / mesuré	26,5 m²
	Placement	🔍	Observé / mesuré	Mur 5 Est
	Orientation des baies	🔍	Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	🔍	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	🔍	Observé / mesuré	Portes-fenêtres coulissantes
	Type menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	🔍	Observé / mesuré	double vitrage
	Épaisseur lame air	🔍	Observé / mesuré	14 mm
	Présence couche peu émissive	🔍	Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	🔍	Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la menuiserie	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches	🔍	Observé / mesuré	Baie sous un balcon ou auvent
	Avancée l (profondeur des masques proches)	🔍	Observé / mesuré	< 1m
	Type de masques lointains	🔍	Observé / mesuré	Masque non homogène
		Hauteur a (°)	🔍	Observé / mesuré
Porte-fenêtre 10 Est	Surface de baies	🔍	Observé / mesuré	5,54 m²
	Placement	🔍	Observé / mesuré	Mur 5 Est
	Orientation des baies	🔍	Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	🔍	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	🔍	Observé / mesuré	Portes-fenêtres coulissantes
	Type menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	🔍	Observé / mesuré	double vitrage
	Épaisseur lame air	🔍	Observé / mesuré	20 mm
	Présence couche peu émissive	🔍	Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	🔍	Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la menuiserie	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches	🔍	Observé / mesuré	Baie sous un balcon ou auvent
	Avancée l (profondeur des masques proches)	🔍	Observé / mesuré	< 1m
	Type de masques lointains	🔍	Observé / mesuré	Masque non homogène
		Hauteur a (°)	🔍	Observé / mesuré
Porte-fenêtre 11 Nord	Surface de baies	🔍	Observé / mesuré	5,94 m²
	Placement	🔍	Observé / mesuré	Mur 4 Nord
	Orientation des baies	🔍	Observé / mesuré	Nord

	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Portes-fenêtres coulissantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Masque non homogène
	Hauteur a (°)	 Observé / mesuré	60 - 90°, 60 - 90°, 60 - 90°, 30 - 60°
Porte-fenêtre 12 Est	Surface de baies	 Observé / mesuré	5,24 m²
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 5 Est
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Portes-fenêtres coulissantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	18 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Baie masquée par une paroi latérale
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Masque non homogène
	Hauteur a (°)	 Observé / mesuré	60 - 90°, 30 - 60°, 60 - 90°, 30 - 60°
Porte-fenêtre 13 Est	Surface de baies	 Observé / mesuré	5,89 m²
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 5 Est
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Portes-fenêtres coulissantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	18 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Masque non homogène
	Hauteur a (°)	 Observé / mesuré	60 - 90°, 30 - 60°, 60 - 90°, 30 - 60°
Porte-fenêtre 14 Est	Surface de baies	 Observé / mesuré	13,34 m²
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 5 Est
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Portes-fenêtres coulissantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage

	Épaisseur lame air	🔍	Observé / mesuré	12 mm
	Présence couche peu émissive	🔍	Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	🔍	Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la menuiserie	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches	🔍	Observé / mesuré	Baie sous un balcon ou auvent
	Avancée l (profondeur des masques proches)	🔍	Observé / mesuré	< 2 m
	Type de masques lointains	🔍	Observé / mesuré	Masque non homogène
	Hauteur a (°)	🔍	Observé / mesuré	60 - 90°, 30 - 60°, 60 - 90°, 30 - 60°
Porte-fenêtre 15 Est	Surface de baies	🔍	Observé / mesuré	8,09 m²
	Placement	🔍	Observé / mesuré	Mur 5 Est
	Orientation des baies	🔍	Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	🔍	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	🔍	Observé / mesuré	Portes-fenêtres fixes
	Type menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	🔍	Observé / mesuré	double vitrage
	Épaisseur lame air	🔍	Observé / mesuré	14 mm
	Présence couche peu émissive	🔍	Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	🔍	Observé / mesuré	Argon / Krypton
Positionnement de la menuiserie	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur	
Largeur du dormant menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
Type de masques proches	🔍	Observé / mesuré	Baie sous un balcon ou auvent	
Avancée l (profondeur des masques proches)	🔍	Observé / mesuré	< 2 m	
Type de masques lointains	🔍	Observé / mesuré	Masque non homogène	
Hauteur a (°)	🔍	Observé / mesuré	60 - 90°, 30 - 60°, 60 - 90°, 30 - 60°	
Porte-fenêtre 16 Sud	Surface de baies	🔍	Observé / mesuré	5,6 m²
	Placement	🔍	Observé / mesuré	Mur 7 Sud
	Orientation des baies	🔍	Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	🔍	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	🔍	Observé / mesuré	Portes-fenêtres fixes
	Type menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	🔍	Observé / mesuré	double vitrage
	Épaisseur lame air	🔍	Observé / mesuré	18 mm
	Présence couche peu émissive	🔍	Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	🔍	Observé / mesuré	Argon / Krypton
Positionnement de la menuiserie	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur	
Largeur du dormant menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
Type de masques proches	🔍	Observé / mesuré	Baie masquée par une paroi latérale	
Type de masques lointains	🔍	Observé / mesuré	Masque non homogène	
Hauteur a (°)	🔍	Observé / mesuré	15 - 30°, 60 - 90°, 60 - 90°, 30 - 60°	
Porte 1	Surface de porte	🔍	Observé / mesuré	3,79 m²
	Placement	🔍	Observé / mesuré	Mur sur Zone de travaux & local tech LNC
	Type de local adjacent	🔍	Observé / mesuré	un cellier
	Surface Aiu	🔍	Observé / mesuré	138,2 m²
	Etat isolation des parois Aiu	🔍	Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue	🔍	Observé / mesuré	70,4 m²
	Etat isolation des parois Aue	🔍	Observé / mesuré	non isolé
	Nature de la menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Toute menuiserie
Type de porte	🔍	Observé / mesuré	Porte opaque pleine isolée	

Porte 2	Positionnement de la menuiserie	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Surface de porte	🔍	Observé / mesuré	2,07 m²
	Placement	🔍	Observé / mesuré	Mur 7 Sud
	Type de local adjacent	🔍	Observé / mesuré	un vide-sanitaire
	Nature de la menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Toute menuiserie
	Type de porte	🔍	Observé / mesuré	Porte opaque pleine isolée
	Positionnement de la menuiserie	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 1	Largeur du dormant menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de pont thermique	🔍	Observé / mesuré	Mur sur Zone de travaux & local tech LNC / Porte 1
	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	10 m
Pont Thermique 2 (négligé)	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	🔍	Observé / mesuré	Mur 7 Sud / Porte 2
	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	ITI
Pont Thermique 3 (négligé)	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	5,1 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	🔍	Observé / mesuré	Mur 7 Sud / Fenêtre 1 Sud
Pont Thermique 4 (négligé)	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	ITI
	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	35,5 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 5 (négligé)	Type de pont thermique	🔍	Observé / mesuré	Mur 7 Sud / Fenêtre 2 Sud
	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	ITI
	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	3,5 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Pont Thermique 6 (négligé)	Position menuiseries	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	🔍	Observé / mesuré	Mur 7 Sud / Fenêtre 3 Sud
	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	ITI
	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	15,8 m
Pont Thermique 7 (négligé)	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	🔍	Observé / mesuré	Mur 7 Sud / Porte-fenêtre 1 Sud
	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	ITI
Pont Thermique 8 (négligé)	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	6,3 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	🔍	Observé / mesuré	Mur 7 Sud / Porte-fenêtre 2 Sud
Pont Thermique 9 (négligé)	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	ITI
	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	13,2 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 10 (négligé)	Type de pont thermique	🔍	Observé / mesuré	Mur 6 Ouest / Fenêtre 4 Ouest
	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	ITI
	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	25,1 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Pont Thermique 11 (négligé)	Position menuiseries	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur

Pont Thermique 9 (négligé)	Type de pont thermique	🔍	Observé / mesuré	Mur 6 Ouest / Fenêtre 5 Ouest
	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	ITI
	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	52,4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 10 (négligé)	Type de pont thermique	🔍	Observé / mesuré	Mur 6 Ouest / Porte-fenêtre 3 Ouest
	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	ITI
	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	6,8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 11 (négligé)	Type de pont thermique	🔍	Observé / mesuré	Mur 4 Nord / Fenêtre 6 Nord
	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	ITI
	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	15 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 12 (négligé)	Type de pont thermique	🔍	Observé / mesuré	Mur 4 Nord / Porte-fenêtre 4 Nord
	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	ITI
	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	40,8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 13 (négligé)	Type de pont thermique	🔍	Observé / mesuré	Mur 4 Nord / Porte-fenêtre 5 Nord
	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	ITI
	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	14,8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 14 (négligé)	Type de pont thermique	🔍	Observé / mesuré	Mur 4 Nord / Porte-fenêtre 6 Nord
	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	ITI
	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	10,3 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 15 (négligé)	Type de pont thermique	🔍	Observé / mesuré	Mur 5 Est / Porte-fenêtre 7 Est
	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	ITI
	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	21,6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 16 (négligé)	Type de pont thermique	🔍	Observé / mesuré	Mur 5 Est / Porte-fenêtre 8 Est
	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	ITI
	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	13 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 17 (négligé)	Type de pont thermique	🔍	Observé / mesuré	Mur 5 Est / Porte-fenêtre 9 Est
	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	ITI
	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	34,2 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 18 (négligé)	Type de pont thermique	🔍	Observé / mesuré	Mur 5 Est / Porte-fenêtre 10 Est
	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	ITI
	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	9,5 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm

Pont Thermique 19 (négligé)	Position menuiseries		Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique		Observé / mesuré	Mur 4 Nord / Fenêtre 7 Nord
	Type isolation		Observé / mesuré	ITI
	Longueur du PT		Observé / mesuré	11,5 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Pont Thermique 20 (négligé)	Position menuiseries		Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique		Observé / mesuré	Mur 4 Nord / Fenêtre 8 Nord
	Type isolation		Observé / mesuré	ITI
	Longueur du PT		Observé / mesuré	7,6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Pont Thermique 21 (négligé)	Position menuiseries		Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique		Observé / mesuré	Mur 4 Nord / Porte-fenêtre 11 Nord
	Type isolation		Observé / mesuré	ITI
	Longueur du PT		Observé / mesuré	9,8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Pont Thermique 22 (négligé)	Position menuiseries		Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique		Observé / mesuré	Mur 5 Est / Porte-fenêtre 12 Est
	Type isolation		Observé / mesuré	ITI
	Longueur du PT		Observé / mesuré	6,8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Pont Thermique 23 (négligé)	Position menuiseries		Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique		Observé / mesuré	Mur 5 Est / Porte-fenêtre 13 Est
	Type isolation		Observé / mesuré	ITI
	Longueur du PT		Observé / mesuré	9,7 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Pont Thermique 24 (négligé)	Position menuiseries		Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique		Observé / mesuré	Mur 5 Est / Porte-fenêtre 14 Est
	Type isolation		Observé / mesuré	ITI
	Longueur du PT		Observé / mesuré	15 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Pont Thermique 25 (négligé)	Position menuiseries		Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique		Observé / mesuré	Mur 5 Est / Porte-fenêtre 15 Est
	Type isolation		Observé / mesuré	ITI
	Longueur du PT		Observé / mesuré	16,8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Pont Thermique 26 (négligé)	Position menuiseries		Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique		Observé / mesuré	Mur 7 Sud / Porte-fenêtre 16 Sud
	Type isolation		Observé / mesuré	ITI
	Longueur du PT		Observé / mesuré	7 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Pont Thermique 27	Position menuiseries		Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type PT		Observé / mesuré	Mur sur Zone de travaux & local tech LNC / Plancher 1
	Type isolation		Observé / mesuré	non isolé / inconnue
Pont Thermique 28	Longueur du PT		Observé / mesuré	32,2 m
	Type PT		Observé / mesuré	Mur enterré / Plancher sur Zone de travaux & loc tech LNC
	Type isolation		Observé / mesuré	ITI / inconnue
Pont Thermique 29	Longueur du PT		Observé / mesuré	53 m
	Type PT		Observé / mesuré	Mur sur vide sanitaire / Plancher 2
	Type isolation		Observé / mesuré	ITI / ITI

Pont Thermique 30	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	20 m
	Type PT	🔍	Observé / mesuré	Mur 4 Nord / Plancher Int.
	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	ITI / non isolé
	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	60 m
Pont Thermique 31	Type PT	🔍	Observé / mesuré	Mur 5 Est / Plancher Int.
	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	ITI / non isolé
	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	64 m
Pont Thermique 32	Type PT	🔍	Observé / mesuré	Mur 6 Ouest / Plancher Int.
	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	ITI / non isolé
	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	64 m
Pont Thermique 33	Type PT	🔍	Observé / mesuré	Mur 7 Sud / Plancher Int.
	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	ITI / non isolé
	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	60 m

## Systèmes

donnée d'entrée		origine de la donnée	valeur renseignée	
Ventilation	Type de ventilation	🔍	Observé / mesuré	VMC DF individuelle avec échangeur à partir de 2013
	Année installation	🔍	Observé / mesuré	2014
	Energie utilisée	🔍	Observé / mesuré	Electrique
	Façades exposées	🔍	Observé / mesuré	plusieurs
	Logement Traversant	🔍	Observé / mesuré	oui
Chauffage 1	Type d'installation de chauffage	🔍	Observé / mesuré	Installation de chauffage simple
	Surface chauffée	🔍	Observé / mesuré	940,74 m²
	Nombre de niveaux desservis	🔍	Observé / mesuré	5
	Type générateur	🔍	Observé / mesuré	Fioul - Chaudière fioul basse température installée entre 1991 et 2015
	Année installation générateur	🔍	Observé / mesuré	2013
	Energie utilisée	🔍	Observé / mesuré	Fioul
	Cper (présence d'une ventouse)	🔍	Observé / mesuré	non
	Pn générateur	🔍	Observé / mesuré	115 kW
	Présence d'une veilleuse	🔍	Observé / mesuré	non
	Chaudière murale	🔍	Observé / mesuré	non
	Présence d'une régulation/Ajust, T° Fonctionnement	🔍	Observé / mesuré	oui
	Présence ventilateur / dispositif circulation air dans circuit combustion	🔍	Observé / mesuré	non
	Type émetteur	🔍	Observé / mesuré	Plancher chauffant
	Température de distribution	🔍	Observé / mesuré	inférieure à 65°C
	Année installation émetteur	🔍	Observé / mesuré	2013
	Type de chauffage	🔍	Observé / mesuré	central
	Equipement intermittence	🔍	Observé / mesuré	Avec intermittence centrale avec minimum de température
Chauffage 2	Type d'installation de chauffage	🔍	Observé / mesuré	Installation de chauffage simple
	Surface chauffée	🔍	Observé / mesuré	12,84 m²
	Type générateur	🔍	Observé / mesuré	Electrique - PAC air/air sans réseau de distribution installée entre 2008 et 2014
	Année installation générateur	🔍	Observé / mesuré	2013
	Energie utilisée	🔍	Observé / mesuré	Electrique
	Type émetteur	🔍	Observé / mesuré	PAC air/air sans réseau de distribution installée entre 2008 et 2014
	Année installation émetteur	🔍	Observé / mesuré	2013
Surface chauffée par l'émetteur	🔍	Observé / mesuré	12,84 m²	
Type de chauffage	🔍	Observé / mesuré	divisé	

	Equipement intermittence		Observé / mesuré	Avec intermittence centrale avec minimum de température
	Nombre de niveaux desservis		Observé / mesuré	6
	Type générateur		Observé / mesuré	Fioul - Chaudière fioul basse température installée entre 1991 et 2015
	Année installation générateur		Observé / mesuré	2013
	Energie utilisée		Observé / mesuré	Fioul
	Type production ECS		Observé / mesuré	Chauffage et ECS
	Présence d'une veilleuse		Observé / mesuré	non
Eau chaude sanitaire	Chaudière murale		Observé / mesuré	non
	Présence d'une régulation/Ajust,T° Fonctionnement		Observé / mesuré	oui
	Présence ventilateur / dispositif circulation air dans circuit combustion		Observé / mesuré	non
	Pn		Observé / mesuré	115 kW
	Type de distribution		Observé / mesuré	production hors volume habitable
	Type de production		Observé / mesuré	accumulation
	Volume de stockage		Observé / mesuré	750 L
Refroidissement	Système		Observé / mesuré	Electrique - Pompe à chaleur air/air
	Surface habitable refroidie		Observé / mesuré	12,84 m²
	Année installation équipement		Observé / mesuré	2013
	Energie utilisée		Observé / mesuré	Electrique

#### Références réglementaires utilisées :

Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021, 8 octobre 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêtés du 21 octobre 2021 décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

**Nota :** Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par LCC QUALIXPERT - 17 rue Borrel 81100 CASTRES (détail sur [www.info-certif.fr](http://www.info-certif.fr))



Votre partenaire confiance depuis 1997  
Agence Savoie : 09.52.52.10.80  
admin73@jurisdiagimmo.com  
www.juris-diagnostics-immobiliers.com



DIAGNOSTICS : ELECTRICITE—AMIANTE—PLOMB—GAZ—PERFORMANCE ENERGETIQUE—LOI CARREZ  
MISE EN COPROPRIETE—TANTIEMES—DIAGNOSTIC TECHNIQUE GLOBAL—AUDIT ENERGETIQUE—INFILTROMETRIE

## Certificat de superficie privative « Loi Carrez »

Numéro de dossier : 73/2022/02/43888/CHALET MOWGLI  
Date du repérage : 13/06/2022

### Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :  
Département : .... **Savoie**  
Adresse : ..... **LIEU-DIT QUARTIER BELLECOTE**  
Commune : ..... **73120 COURCHEVEL 1850**  
**Section cadastrale AC, Parcelle(s)**  
**n° 136 & 137**  
Désignation et situation du ou des lots de copropriété :  
**, Lot numéro : NC**

### Désignation du propriétaire

Désignation du client :  
Nom et prénom : . **CHALET MOWGLI**

### Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)

Nom et prénom : **GEODE Chambéry - Mme JOLY Aline**  
Adresse : ..... **44 Rue Charles Montreuil**  
**73000 Chambéry**

### Repérage

Périmètre de repérage : **Toutes parties accessibles sans**  
**démontage ni destruction**

### Désignation de l'opérateur de diagnostic

Nom et prénom : ..... **MERLIN Julien**  
Raison sociale de l'entreprise : **JURIS DIAGNOSTICS IMMOBILIERS 73**  
Agence Chambéry/Aix les bains : **725 boulevard Robert Barrier 73100 AIX LES BAINS**  
Agence Albertville/Tarentaise : **49 rue Félix Chautemps 73200 ALBERTVILLE**  
Numéro SIRET : **792.875.353 capital 68 886€ / RCS Chambéry /7120B**  
Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA RC PRO**  
Numéro de police et date de validité : **10583931804 / 31 Décembre 2022**

### Superficie privative en m<sup>2</sup> du lot

**Surface loi Carrez totale : 1014,21 m<sup>2</sup>**  
**(Mille quatorze mètres carrés vingt et un)**

**Surface au sol totale : 1203,39 m<sup>2</sup>**  
**(Mille deux cent trois mètres carrés trente-neuf)**

## Résultat du repérage

Date du repérage : **13/06/2022**

DOCUMENTS REMIS PAR LE DONNEUR D'ORDRE A L'OPERATEUR DE REPERAGE : NEANT

REPRESENTANT DU PROPRIETAIRE (ACCOMPAGNATEUR) : EN PRESENCE DU DONNEUR D'ORDRE

TABLEAU RECAPITULATIF DES SURFACES DE CHAQUE PIECE AU SENS LOI CARREZ :

Parties de l'immeuble bâtis visités	Superficie privative LOI CARREZ	Surface au sol	Observations
Niveau -3 zone technique - Dégagement	-	33,00	
Niveau -3 zone technique - Chaufferie	-	20,48	
Niveau -3 zone technique - Local CTA	-	21,13	
Niveau -3 zone technique - Local Elec	-	12,45	
Niveau -3 zone technique - Lingerie	-	10,91	
Niveau -3 zone technique - Local piscine	-	16,95	
Niveau -3 zone technique - Sanitaires	-	18,80	
Niveau -3 zone technique - Local frigorifique+cuisine	-	54,01	
Niveau -2 - Grand salon	196,09	196,09	
Niveau -2 - Salle coiffure	15,12	15,12	
Niveau -2 - Massage 1	16,09	16,09	
Niveau -2 - Massage 2	15,50	15,50	
Niveau -2 - Salle de sport	40,63	40,63	
Niveau -2 - Salle de cinéma	35,20	35,20	
Niveau -2 - Salle de jeux	19,10	19,10	
Niveau -2 - Cave à vin	12,84	12,84	
Niveau -2 - Local tech clim	13,00	13,00	zone technique
Niveau -2 - Ski room	35,00	35,00	
Niveau -2 - Wc	1,29	1,29	
Niveau -2 - Sanitaires	14,27	14,27	
Niveau -2 - Zone travaux	47,63	47,63	zone brute non aménagée (supposée non chauffée)
Niveau -1 - Dégagement	15,64	15,64	
Niveau -1 - Chambre 1	38,08	38,08	
Niveau -1 - Wc 1	1,36	1,36	
Niveau -1 - Salle de bain 1	11,49	11,49	
Niveau -1 - Chambre 2	34,96	34,96	
Niveau -1 - Salle de bain 2	7,73	7,73	
Niveau -1 - Wc 2	0,85	0,85	
Niveau -1 - Dégagement piscine + douche	13,33	13,33	
Niveau -1 - Wc piscine	1,77	1,77	
Niveau -1 - Sauna	4,24	4,24	
Niveau -1 - Grande douche	5,38	5,38	
Niveau -1 - Espace détente	35,44	35,44	
Niveau -1 - Espace piscine	61,97	61,97	
Niveau -1 - Balcon	-	(19,57)	Lot annexe exclus du lot principal
Niveau 0 - Hall entrée	34,86	34,86	
Niveau 0 - Dégagement ascenseur	1,42	1,42	
Niveau 0 - Chambre 3	29,45	29,45	
Niveau 0 - Wc 3	1,25	1,25	
Niveau 0 - Salle de bain 3	8,39	8,39	

Niveau 0 - Chambre 4	22,94	22,94	
Niveau 0 - Wc 4	1,33	1,33	
Niveau 0 - Salle de bain 4	8,12	8,12	
Niveau 0 - Balcon	-	(12,12)	Lot annexe exclus du lot principal
Niveau +1 - Dégagement	11,80	11,80	
Niveau +1 - Dégagement ascenseur	1,46	1,46	
Niveau +1 - Wc dégagement	2,30	2,30	
Niveau +1 - Chambre 5	34,74	34,74	
Niveau +1 - Wc 5	1,06	1,06	
Niveau +1 - Salle de bain 5	9,18	9,18	
Niveau +1 - Chambre 6	33,62	33,62	
Niveau +1 - Wc 6	1,30	1,30	
Niveau +1 - Salle de bain 6	9,09	9,09	
Niveau +1 - Balcon	-	(12,12)	Lot annexe exclus du lot principal
Niveau +2 - Salon/séjour	72,76	72,76	
Niveau +2 - Salle à manger	24,61	25,11	
Niveau +2 - Cuisine	10,53	11,48	
Niveau +2 - Balcon nord	-	(11,02)	Lot annexe exclus du lot principal
Niveau +2 - Balcon sud-est	-	(48,64)	Lot annexe exclus du lot principal

SUPERFICIE PRIVATIVE EN M<sup>2</sup> DU LOT :

**Surface loi Carrez totale : 1014,21 m<sup>2</sup> (mille quatorze mètres carrés vingt et un)**  
**Surface au sol totale : 1203,39 m<sup>2</sup> (mille deux cent trois mètres carrés trente-neuf)**

La présente mission consiste à établir la superficie de la surface privative des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi n° 96/1107 du 18 décembre 1996 et du décret n° 97/532 du 23 mai 1997, en vue de reporter leur superficie dans un acte de vente à intervenir.

**Extrait de l'Article 4-1** - La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot, mentionnée à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965, est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 m.

**Extrait Art.4-2** - Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4-1.

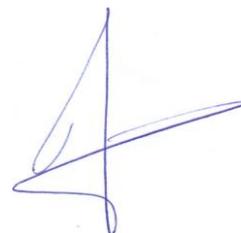
IMPORTANT EN CAS D'ABSENCE DE DOCUMENTS :

La présente attestation ne préjuge nullement de la situation juridique des locaux mesurés. Nous n'avons pas eu accès, malgré notre demande auprès du donneur d'ordre, au règlement de copropriété et à l'état descriptif de division de l'immeuble dans lequel sont situés les dits locaux. Nous ignorons donc si la surface mesurée correspond à celle des parties privatives d'un lot de copropriété telle qu'elle est définie par la loi n°96-1107 du 18 décembre 1996 et par le décret n° 97-532 du 23 mai 1997.

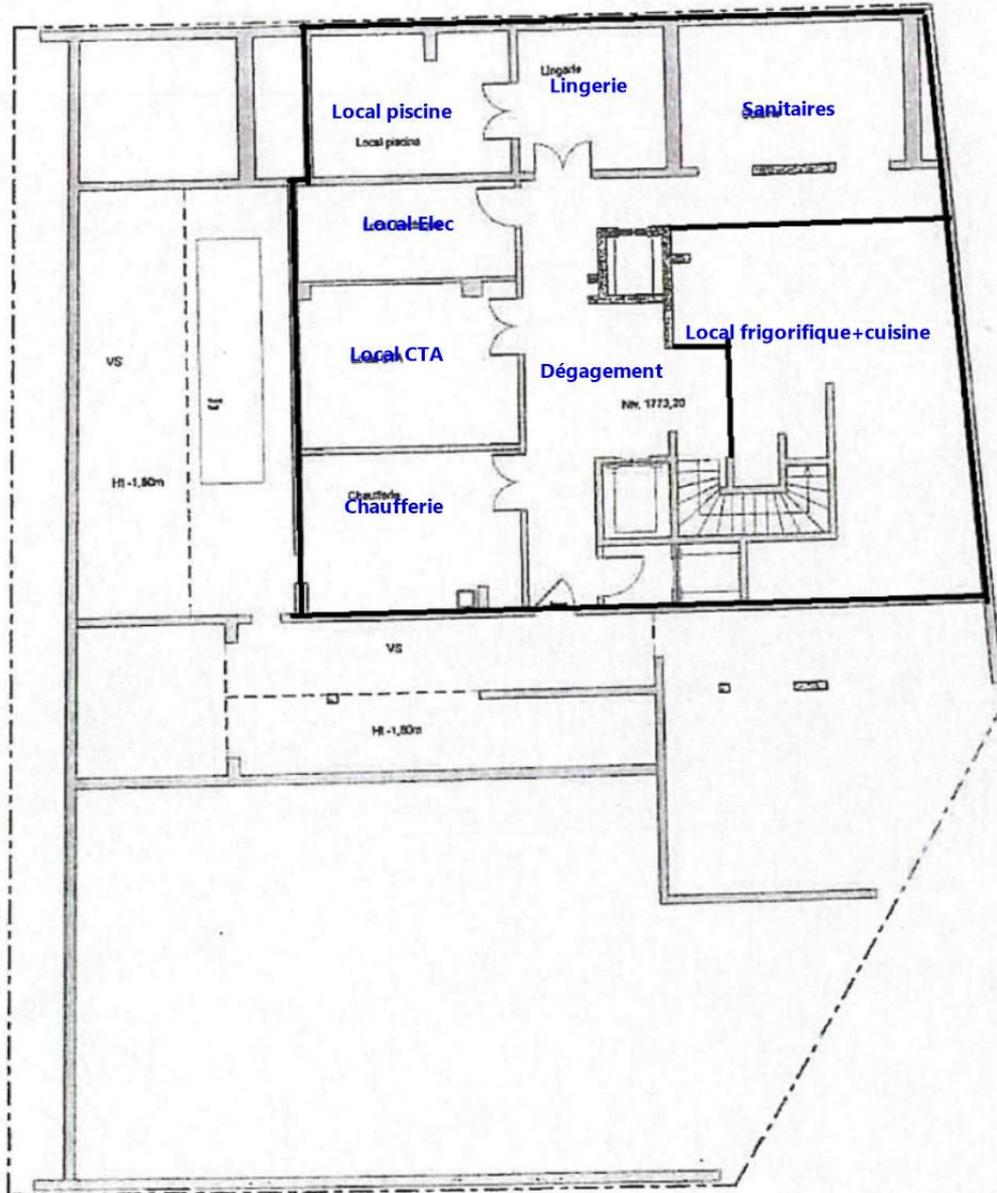
NOTA : La présente mission de mesurage ne rend compte de l'état de la superficie de la partie privative totale du lot qu'à la date de sa visite. Elle est valable tant qu'aucune modification substantielle de la structure ou du cloisonnement n'est réalisée consécutivement à des travaux. Le présent certificat ne vaut que pour le calcul de la superficie privative totale du lot. Le détail des surfaces indiquées n'est donné qu'à titre indicatif.

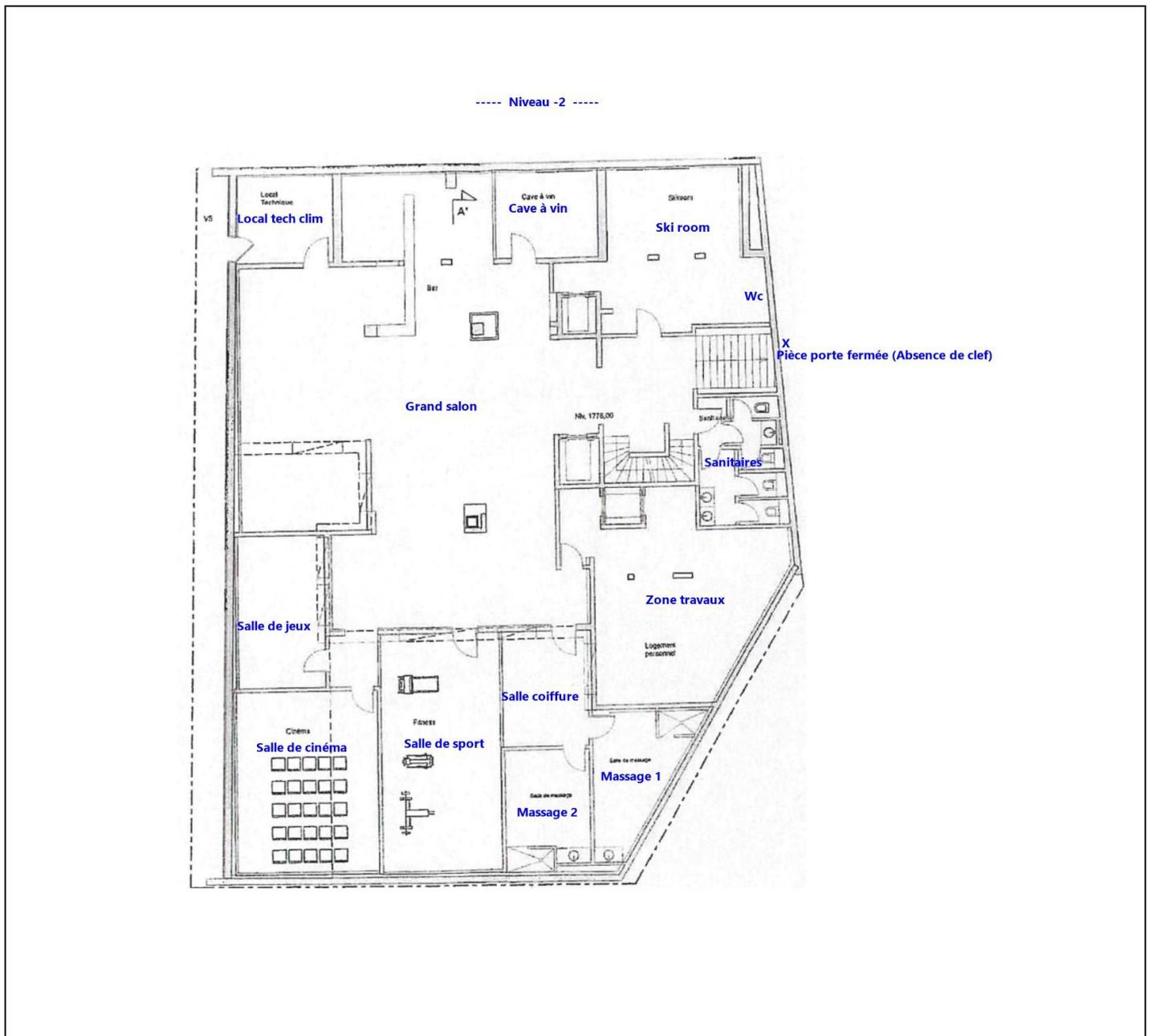
Fait à **COURCHEVEL 1850**, le **13/06/2022**

Par : **MERLIN Julien**

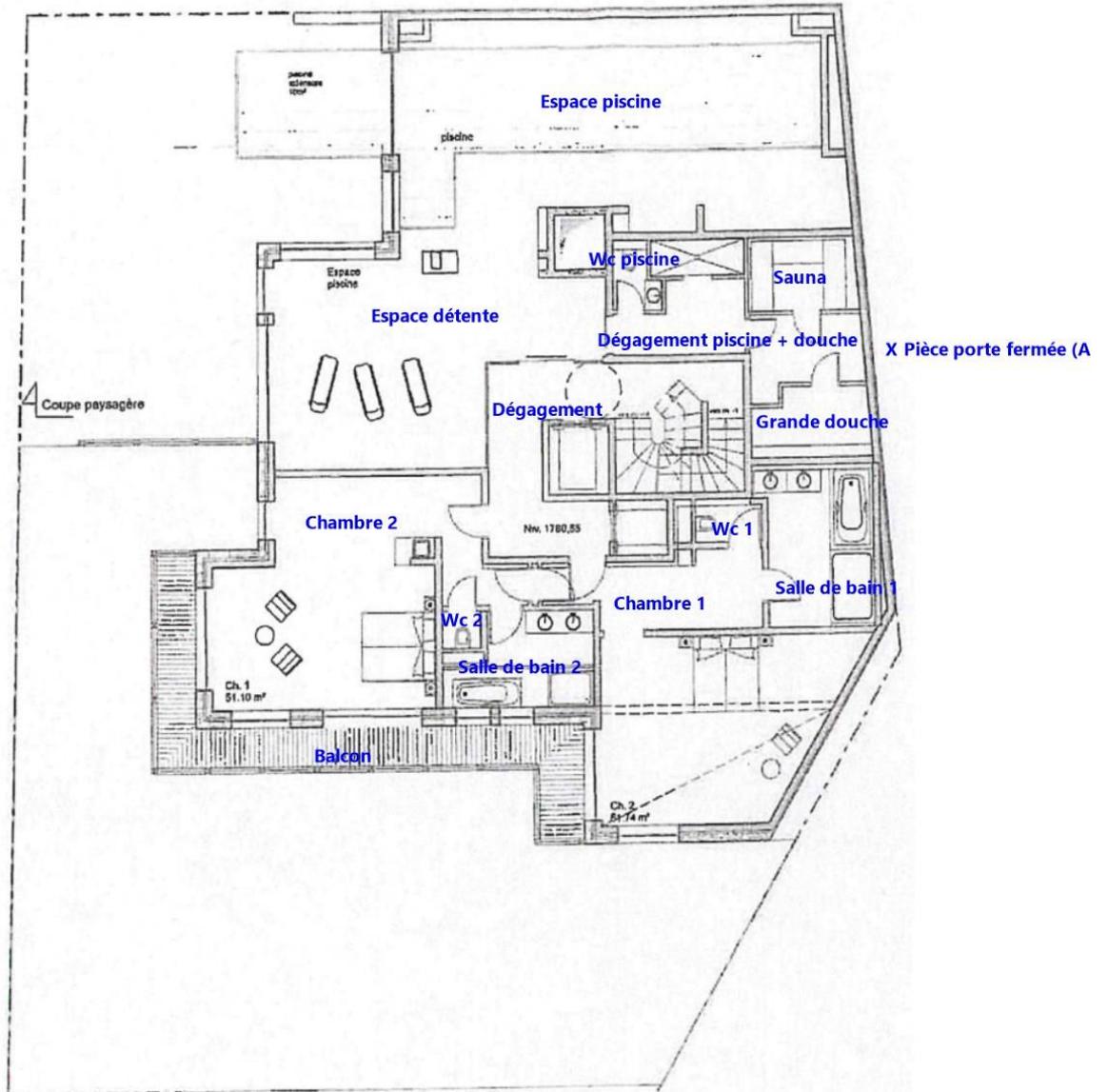


----- Niveau -3 -----

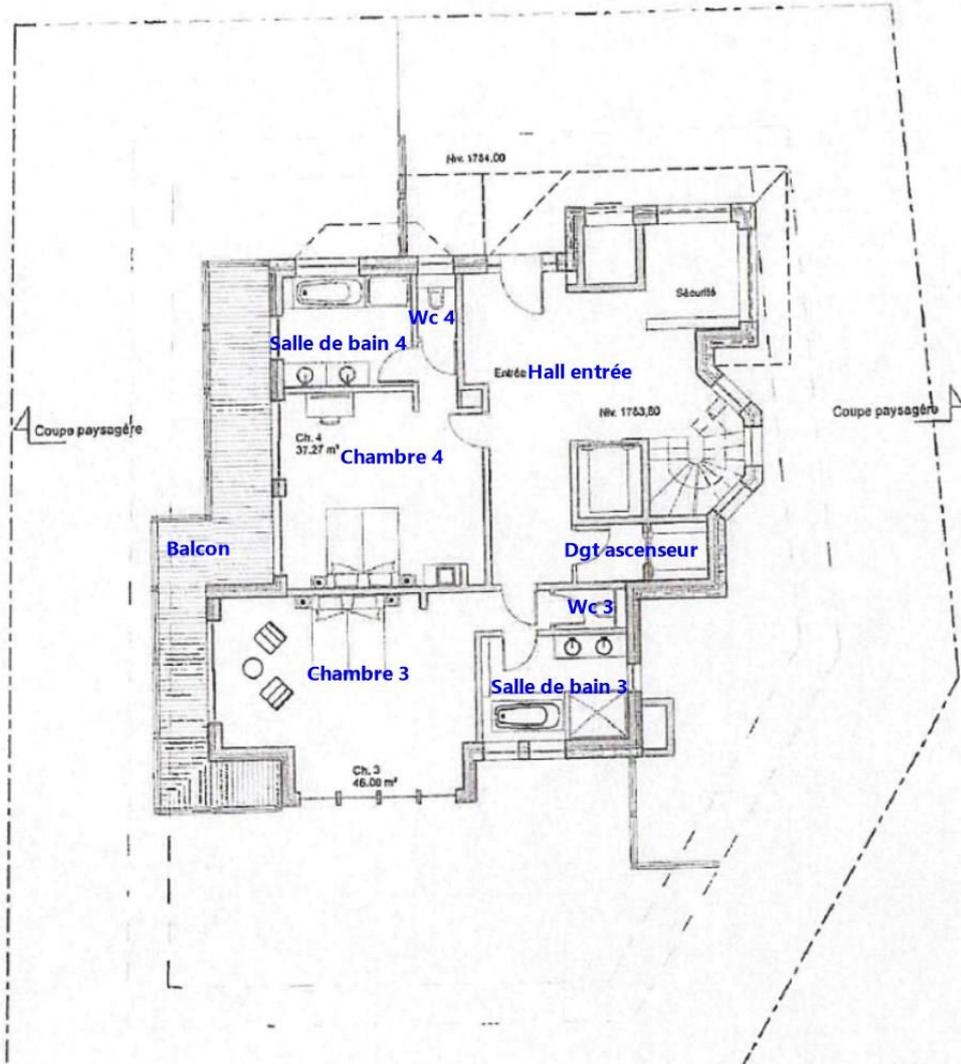




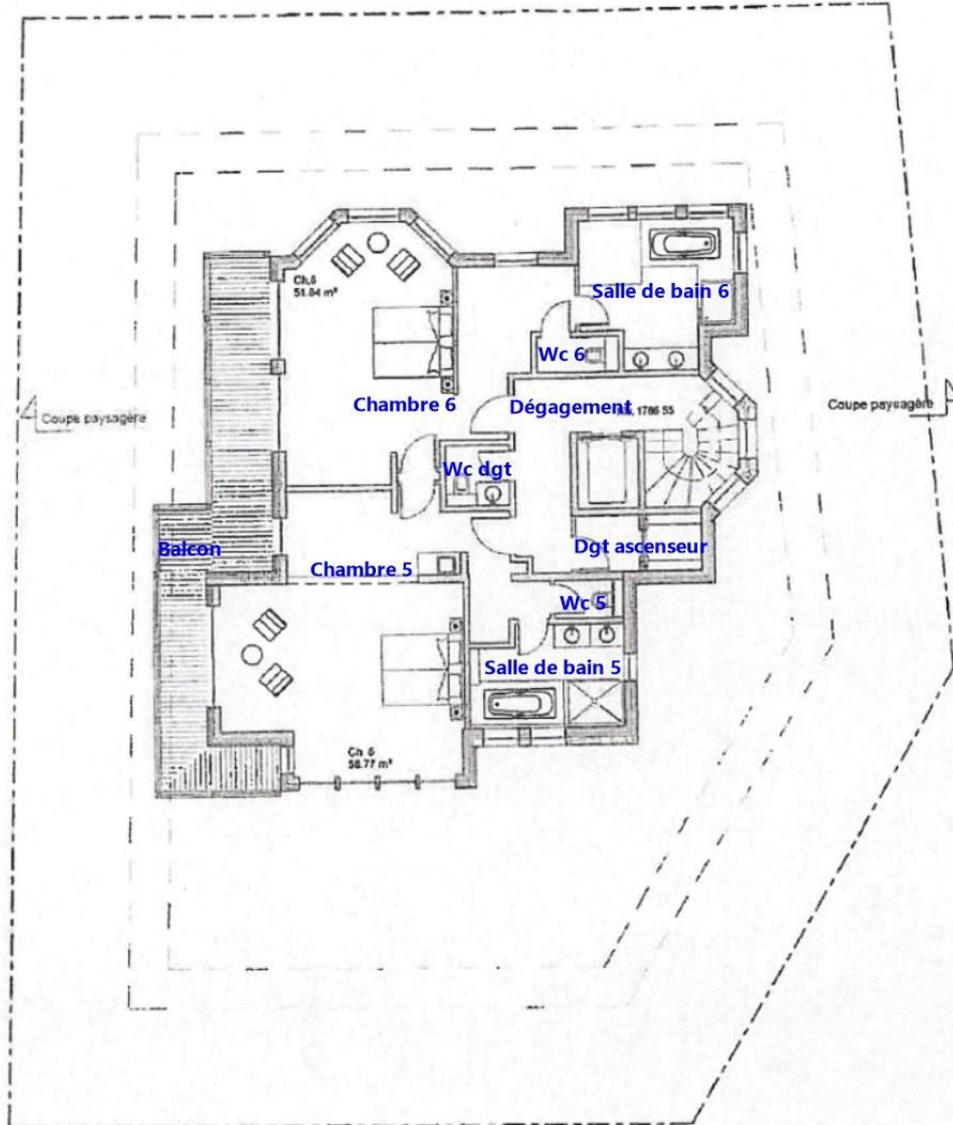
----- Niveau -1 -----



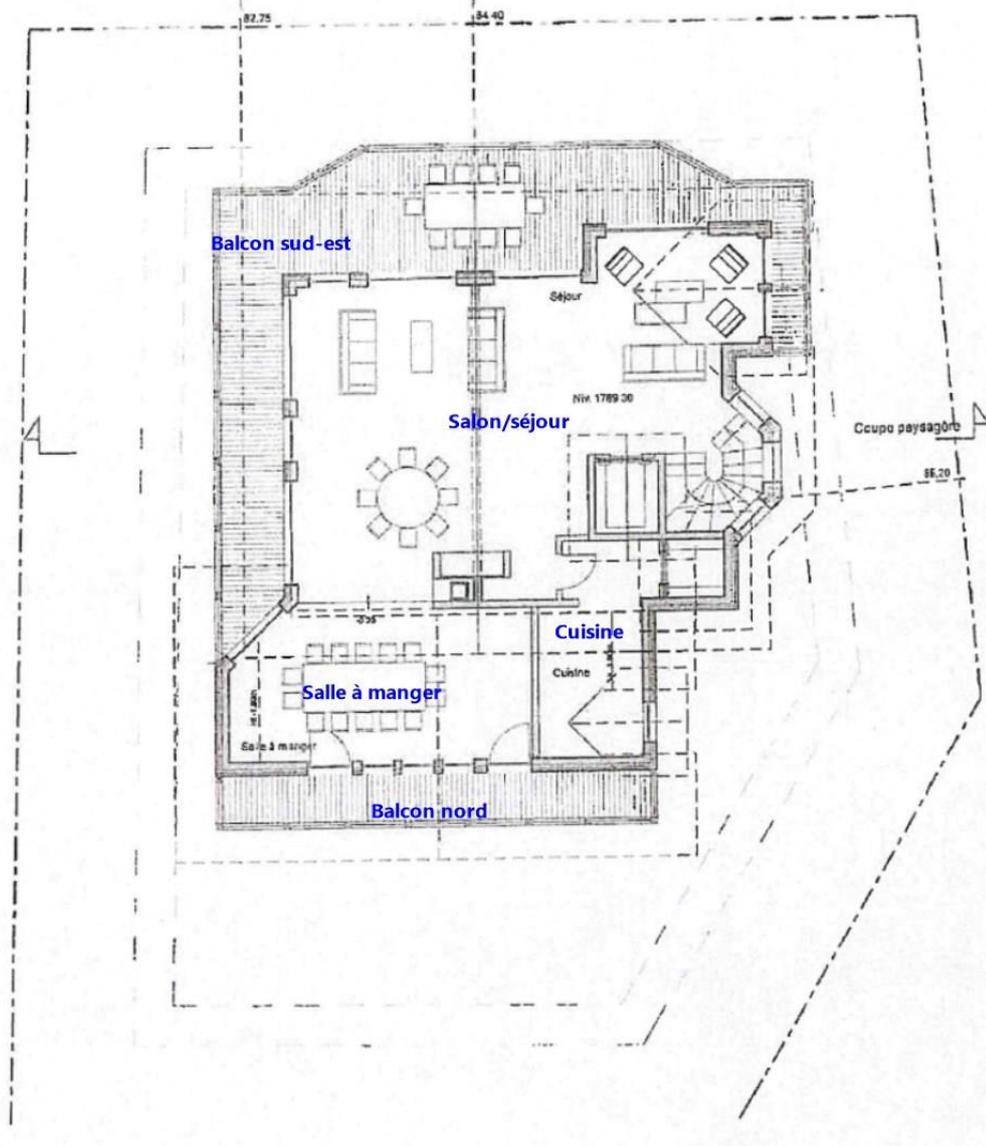
----- Niveau 0 -----



----- Niveau +1 -----

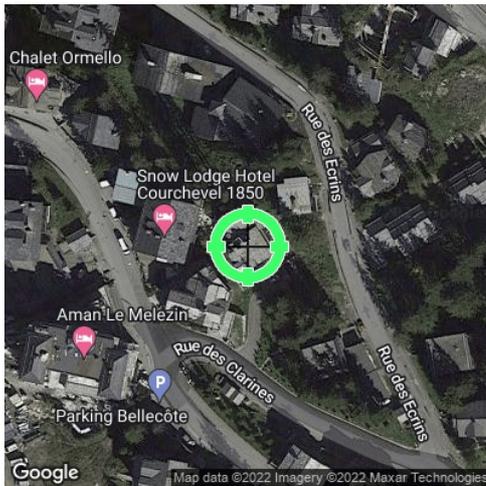


----- Niveau +2 -----



## Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués  
En application des articles L 125-5, L 125-6 et L125-7 du Code de l'Environnement



<b>Réalisé en ligne* par</b>	JURIS DIAGNOSTICS IMMOBILIERS
<b>Numéro de dossier</b>	73/2022/02/43888/CHALET MOWGLI
<b>Date de réalisation</b>	02/09/2022

<b>Localisation du bien</b>	LIEU-DIT QUARTIER BELLECOTE 73120 COURCHEVEL 1850
<b>Section cadastrale</b>	000 AC 136
<b>Altitude</b>	1782.12m
<b>Données GPS</b>	Latitude 45.413267 - Longitude 6.636818

<b>Désignation du vendeur</b>	CHALET MOWGLI
<b>Désignation de l'acquéreur</b>	

\* Document réalisé en ligne par **JURIS DIAGNOSTICS IMMOBILIERS** qui assume la responsabilité de la localisation et de la détermination de l'exposition aux risques, sauf pour les réponses générées automatiquement par le système.

EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS DE PRÉVENTION DE RISQUES				
Zonage réglementaire sur la sismicité : <b>Zone 3 - Modérée</b>			<b>EXPOSÉ **</b>	-
Commune à potentiel radon de niveau 3			<b>EXPOSÉ **</b>	-
Immeuble situé dans un Secteur d'Information sur les sols			NON EXPOSÉ **	-
PPRn	Avalanche	Approuvé le 21/12/2016	NON EXPOSÉ	-
PPRn	Avalanche	Prescrit le 13/02/2015	NON EXPOSÉ **	-
PPRn	Inondation	Approuvé le 21/12/2016	NON EXPOSÉ **	-
PPRn	Inondation	Prescrit le 13/02/2015	NON EXPOSÉ **	-
PPRn	Inondation par crue	Approuvé le 21/12/2016	NON EXPOSÉ **	-
PPRn	Inondation par crue	Prescrit le 13/02/2015	NON EXPOSÉ **	-
PPRn	Inondation par crue torrentielle	Approuvé le 21/12/2016	NON EXPOSÉ **	-
PPRn	Inondation par crue torrentielle	Prescrit le 13/02/2015	NON EXPOSÉ **	-
PPRn	Inondation par ruissellement et coulée de boue	Approuvé le 21/12/2016	NON EXPOSÉ **	-
PPRn	Inondation par ruissellement et coulée de boue	Prescrit le 13/02/2015	NON EXPOSÉ **	-
PPRn	Mouvement de terrain Eboulement, chutes de pierres et de blocs	Approuvé	NON EXPOSÉ	-
PPRn	Mouvement de terrain Eboulement, chutes de pierres et de blocs	Prescrit	NON EXPOSÉ **	-
PPRn	Mouvement de terrain Glissement de terrain	Approuvé	NON EXPOSÉ	-
PPRn	Mouvement de terrain Glissement de terrain	Prescrit	NON EXPOSÉ **	-
INFORMATIONS PORTÉES À CONNAISSANCE				
-	Mouvement de terrain	Informatif <sup>(1)</sup>	EXPOSÉ	-
-	Mouvement de terrain Affaissements et effondrements	Informatif <sup>(1)</sup>	EXPOSÉ **	-
-	Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)	Informatif <sup>(1)</sup>	EXPOSÉ **	-

\*\* Réponses automatiques générées par le système.

<sup>(1)</sup> À ce jour, ce risque n'est donné qu'à titre **INFORMATIF** et n'est pas retranscrit dans l'Imprimé Officiel.

### SOMMAIRE

Synthèse de votre **Etat des Risques et Pollutions**  
Imprimé Officiel (feuille rose/violette)  
Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés  
Extrait Cadastral  
Zonage réglementaire sur la Sismicité  
Cartographies des risques auxquelles l'immeuble est exposé  
Annexes : Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé  
Annexes : Arrêtés

## Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués  
En application des articles L 125-5, L 125-6 et L125-7 du Code de l'Environnement

Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral  
n° 2019-0111 du 11/03/2019 mis à jour le \_\_\_\_\_

Adresse de l'immeuble : LIEU-DIT QUARTIER BELLECOTE  
73120 COURCHEVEL 1850

Cadastre : 000 AC 136

### Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques naturels (PPRN)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N  
prescrit  anticipé  approuvé  date \_\_\_\_\_  
1 oui  non

1 si oui, les risques naturels pris en compte sont liés à :  
autres \_\_\_\_\_  
inondation  crue torrentielle  mouvements de terrain  avalanches  sécheresse / argile   
cyclone  remontée de nappe  feux de forêt  séisme  volcan

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN  
2 oui  non   
2 si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui  non

### Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M  
prescrit  anticipé  approuvé  date \_\_\_\_\_  
3 oui  non

3 si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à :  
mouvements de terrain  autres \_\_\_\_\_

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM  
4 oui  non   
4 si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui  non

### Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPRT prescrit et non encore approuvé  
5 oui  non

5 si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :  
effet toxique  effet thermique  effet de surpression  projection  risque industriel

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR T approuvé  
oui  non

> L'immeuble est situé dans un secteur d'expropriation ou de délaissement  
oui  non

> L'immeuble est situé en zone de prescription  
6 oui  non

6 Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés oui  non

6 Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente oui  non

### Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

> L'immeuble est situé dans une commune de sismicité classée en  
zone 1 très faible  zone 2 faible  zone 3 modérée  zone 4 moyenne  zone 5 forte

### Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3  
oui  non

### Information relative à la pollution de sols

> Le terrain se situe en secteurs d'information sur les sols (SIS)  
\* Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentant de l'Etat dans le département)  
NC\*  oui  non

### Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T\*\*

\*\* catastrophe naturelle, minière ou technologique  
> L'information est mentionnée dans l'acte de vente  
oui  non

### Extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

Carte Sismicité, Carte Avalanche, Carte Inondation, Carte Inondation par crue, Carte Inondation par crue torrentielle, Carte Inondation par ruissellement et coulée de boue, Carte Mouvement de terrain Eboulement, chutes de pierres et de blocs, Carte Mouvement de terrain Glissement de terrain

### Vendeur - Acquéreur

Vendeur : CHALET MOWGLI

Acquéreur : \_\_\_\_\_

Date : 02/09/2022 Fin de validité : 02/03/2023

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en annexe d'un contrat de vente ou de location d'un immeuble.

## Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés

*en application du chapitre IV de l'article L125-5 du Code de l'environnement*

**Préfecture :** Savoie  
**Adresse de l'immeuble :** LIEU-DIT QUARTIER BELLECOTE 73120 COURCHEVEL 1850  
**En date du :** 02/09/2022

### Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Date de début	Date de Fin	Publication	JO	Indemnisé
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982	
Avalanche	14/02/1990	20/02/1990	14/05/1990	24/05/1990	
Inondations et coulées de boue	14/02/1990	20/02/1990	14/05/1990	24/05/1990	
Inondations et coulées de boue	21/12/1991	24/12/1991	21/08/1992	23/08/1992	
Avalanche	20/02/1999	20/02/1999	29/11/1999	04/12/1999	
Inondations et coulées de boue	06/06/2015	07/06/2015	23/07/2015	26/07/2015	

Cochez les cases **Indemnisé** si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements.

Etabli le :

Signature / Cachet en cas de prestataire ou mandataire

Vendeur : CHALET MOWGLI

Acquéreur :

**Pour en savoir plus**, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs.

#### Définition juridique d'une catastrophe naturelle :

Phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables.

Cette définition est différente de celle de l'article 1er de la loi n°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles, qui indique: "sont considérés comme effets des catastrophes naturelles [...] les dommages matériels directs ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises". La catastrophe est ainsi indépendante du niveau des dommages causés. La notion "d'intensité anormale" et le caractère "naturel" d'un phénomène relèvent d'une décision interministérielle qui déclare "l'état de catastrophe naturelle".

Source : Guide Général PPR

## Extrait Cadastral

Département : Savoie

Commune : COURCHEVEL 1850

Parcelles : 000 AC 136

Bases de données : IGN, Cadastre.gouv.fr

IMG REPERE

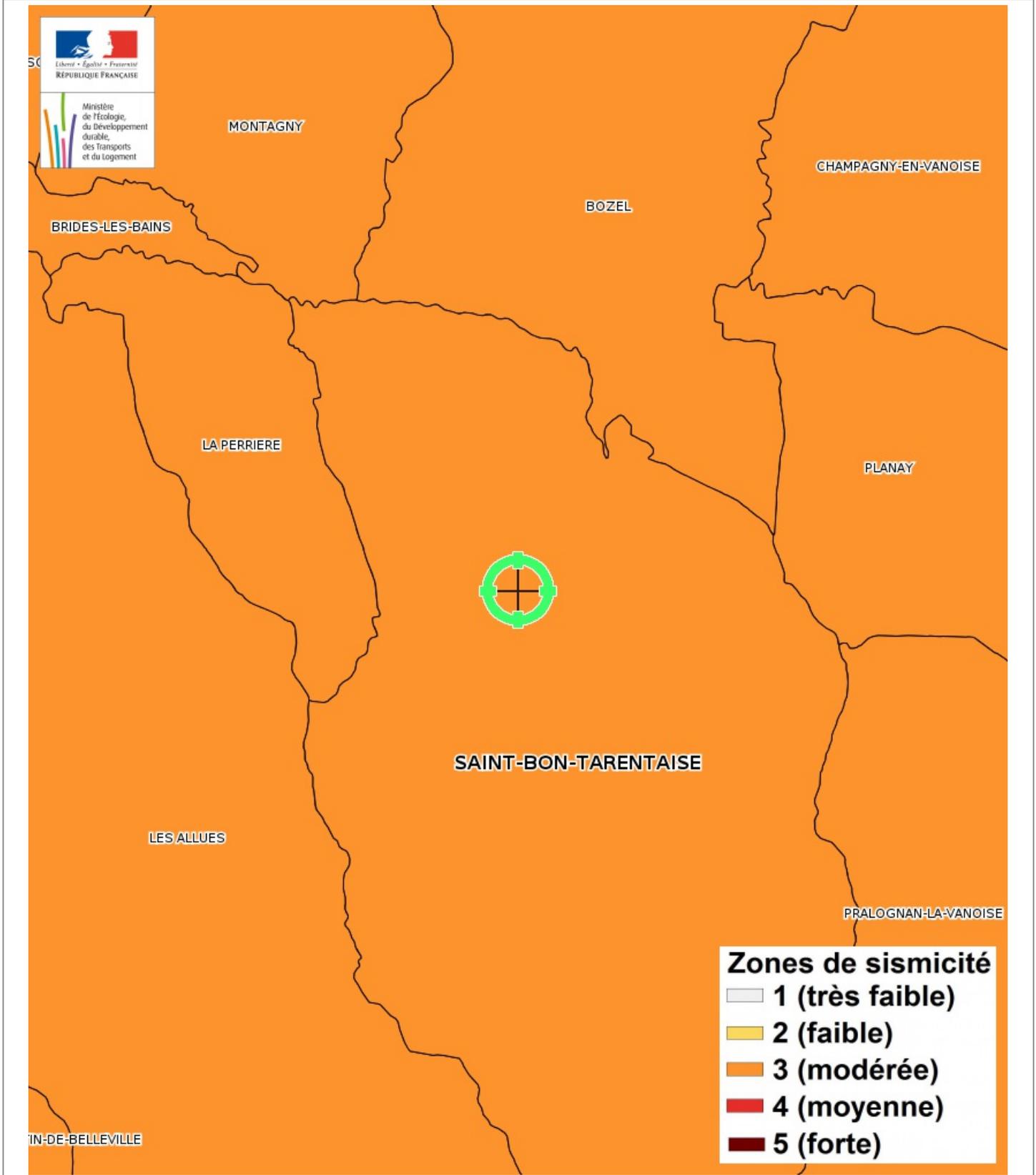


## Zonage réglementaire sur la Sismicité

Département : Savoie

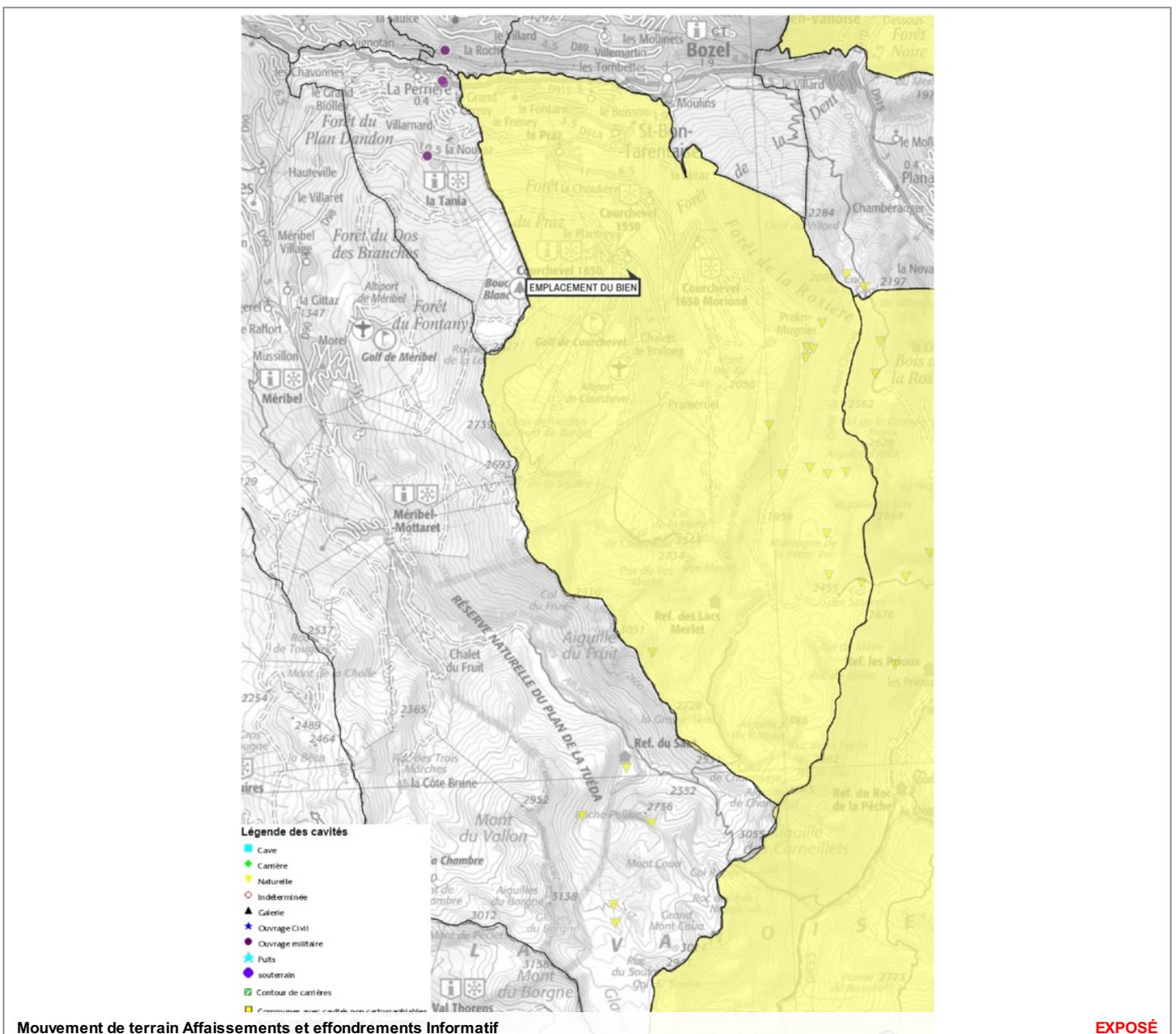
Commune : COURCHEVEL 1850

Zonage réglementaire sur la Sismicité : Zone 3 - Modérée



## Carte

### Mouvement de terrain Affaissements et effondrements



Mouvement de terrain Affaissements et effondrements Informatif

**EXPOSÉ**

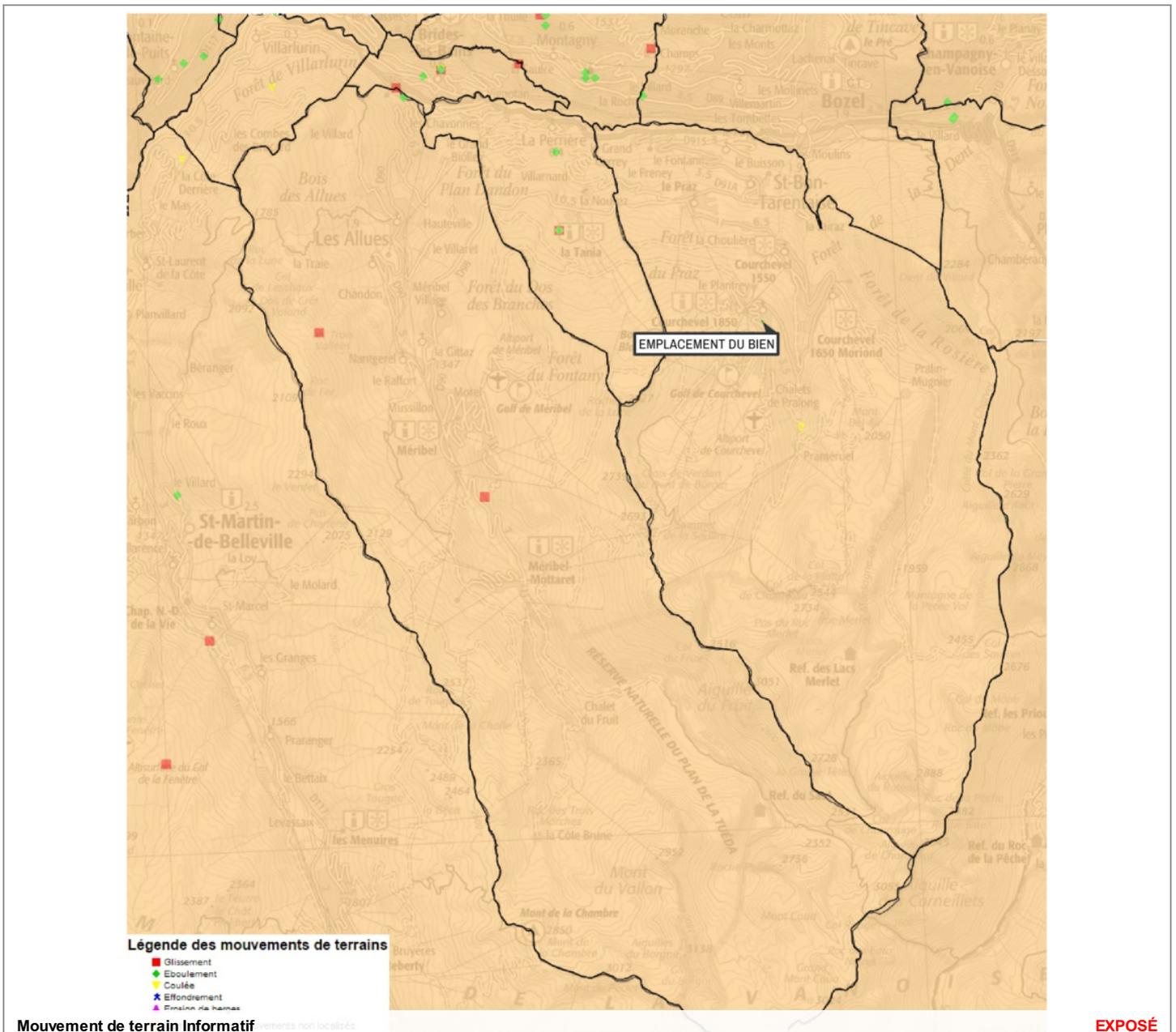
### Zoom et Légende extraits de la carte originale ci-dessus



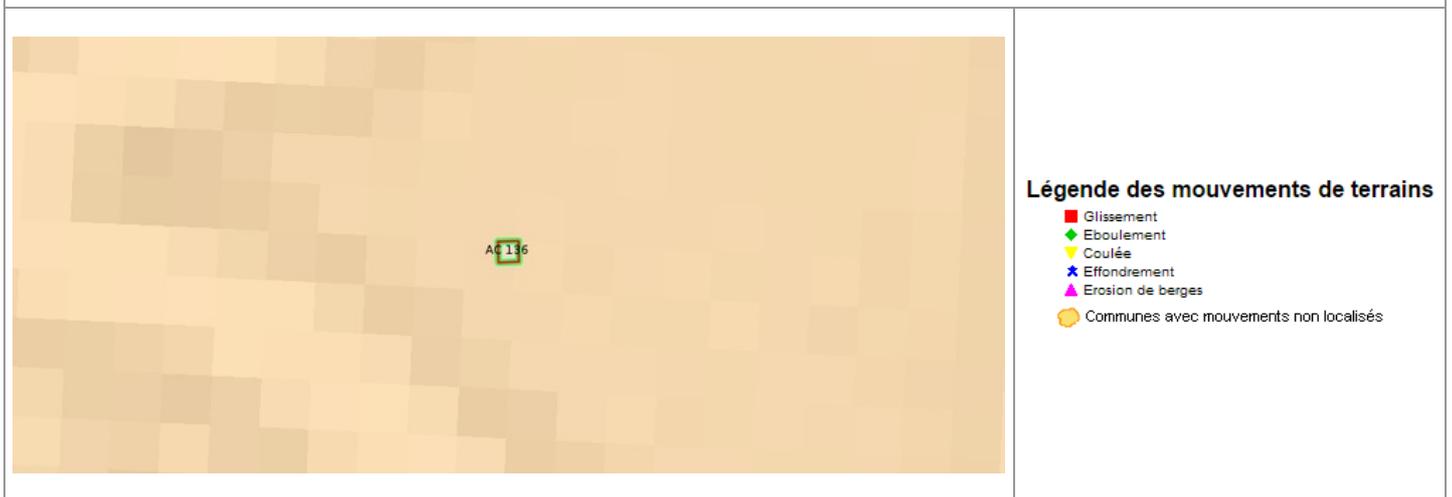
#### Légende des cavités

- Cave
- ◆ Carrière
- ▼ Naturelle
- Indéterminée
- ▲ Galerie
- ★ Ouvrage Civil
- Ouvrage militaire
- ★ Puits
- souterrain
- ▣ Contour de carrières
- Communes avec cavités non cartographiées (cavités confidentielles - sites archéologiques, sites protégés - cavités mal localisées)

## Carte Mouvement de terrain

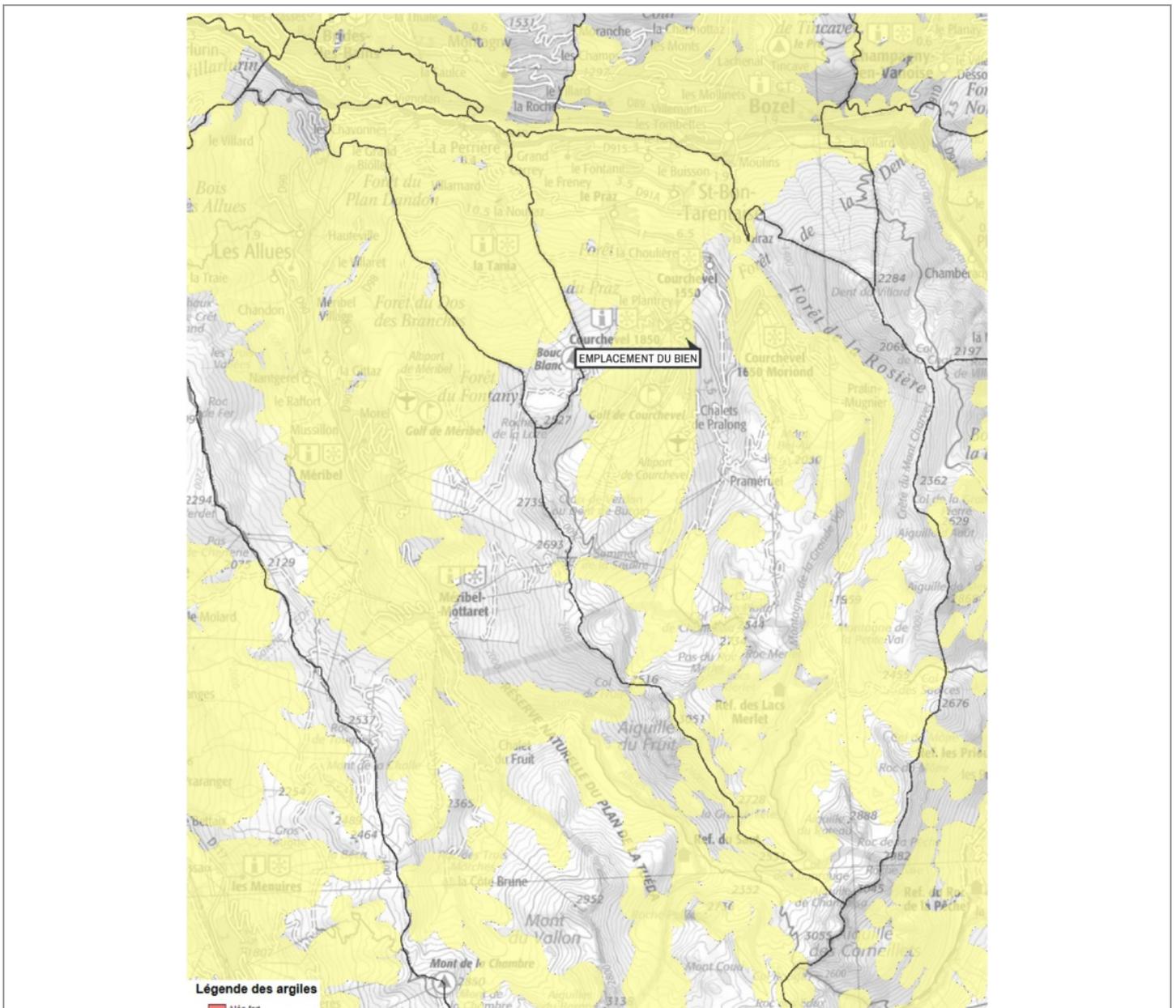


### Zoom et Légende extraits de la carte originale ci-dessus



## Carte

### Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)



Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN) Informatif

**EXPOSÉ**

#### Zoom et Légende extraits de la carte originale ci-dessus



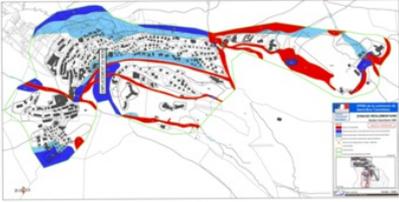
#### **Légende Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)** **Carte réglementaire** **Source BRGM**

- Aléa fort**  
Concerné par la loi ELAN\*
- Aléa moyen**  
Concerné par la loi ELAN\*
- Aléa faible**  
Non concerné par la loi ELAN

\*Obligation pour le vendeur de fournir une étude géotechnique préalable en cas de vente d'un terrain non bâti constructible.

## Annexes

### Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé

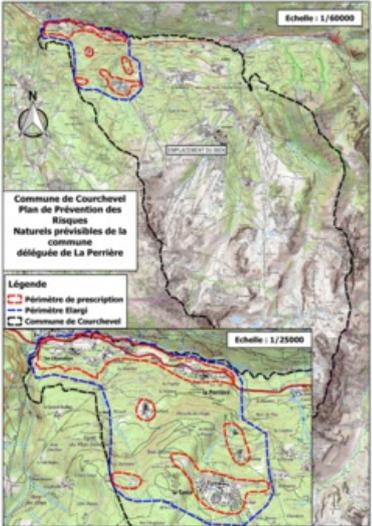


**Zoom extrait de la carte originale ci-contre**



**NON EXPOSÉ**

Avalanche Approuvé le 21/12/2016  
 Inondation Approuvé le 21/12/2016  
 Inondation par crue Approuvé le 21/12/2016  
 Inondation par crue torrentielle Approuvé le 21/12/2016  
 Inondation par ruissellement et coulée de boue Approuvé le 21/12/2016  
 Mouvement de terrain Eboulement, chutes de pierres et de blocs Approuvé  
 Mouvement de terrain Glissement de terrain Approuvé

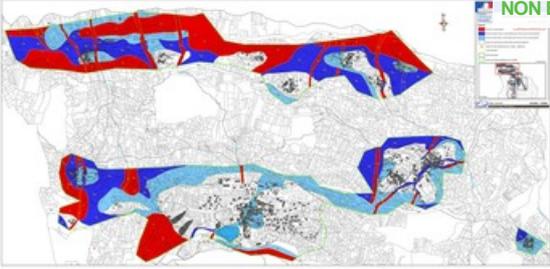


**Zoom extrait de la carte originale ci-contre**

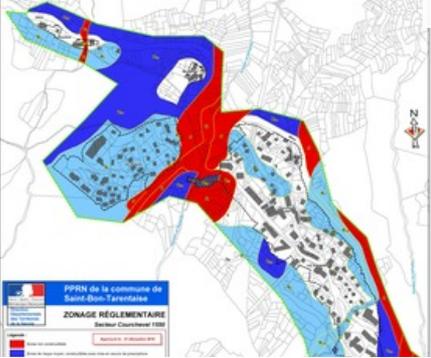


**NON EXPOSÉ**

Avalanche Prescrit le 13/02/2015  
 Inondation Prescrit le 13/02/2015  
 Inondation par crue Prescrit le 13/02/2015  
 Inondation par crue torrentielle Prescrit le 13/02/2015  
 Inondation par ruissellement et coulée de boue Prescrit le 13/02/2015  
 Mouvement de terrain Eboulement, chutes de pierres et de blocs Prescrit  
 Mouvement de terrain Glissement de terrain Prescrit



**NON EXPOSÉ**



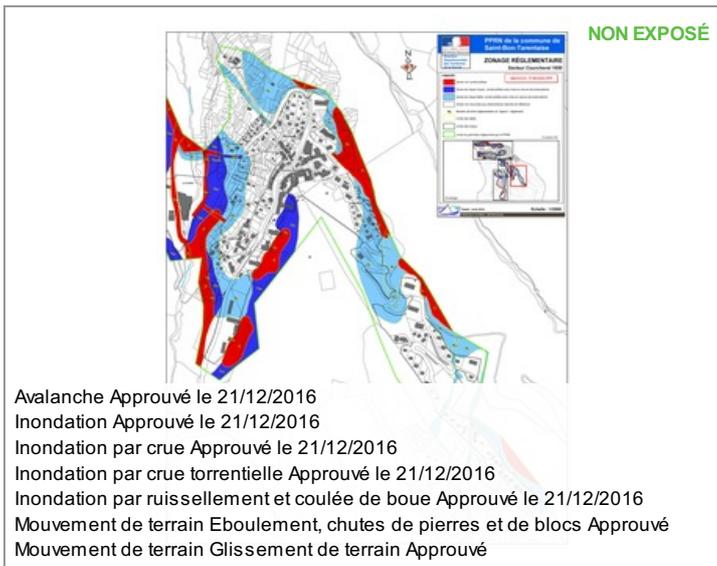
**NON EXPOSÉ**

Avalanche Approuvé le 21/12/2016  
 Inondation Approuvé le 21/12/2016  
 Inondation par crue Approuvé le 21/12/2016  
 Inondation par crue torrentielle Approuvé le 21/12/2016  
 Inondation par ruissellement et coulée de boue Approuvé le 21/12/2016  
 Mouvement de terrain Eboulement, chutes de pierres et de blocs Approuvé  
 Mouvement de terrain Glissement de terrain Approuvé

Avalanche Approuvé le 21/12/2016  
 Inondation Approuvé le 21/12/2016  
 Inondation par crue Approuvé le 21/12/2016  
 Inondation par crue torrentielle Approuvé le 21/12/2016  
 Inondation par ruissellement et coulée de boue Approuvé le 21/12/2016  
 Mouvement de terrain Eboulement, chutes de pierres et de blocs Approuvé  
 Mouvement de terrain Glissement de terrain Approuvé

## Annexes

### Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé



## Annexes

### Arrêtés



PRÉFET DE LA SAVOIE

Cabinet du Préfet  
Direction de la sécurité intérieure  
et de la protection civile  
Service interministériel de  
défense et de protection civile  
N° 709

#### ARRETE PREFECTORAL PORTANT APPROBATION DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES (PPRn) DE LA COMMUNE DE SAINT BON TARENDAISE

LE PREFET DE LA SAVOIE,  
Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'honneur

- Vu le code de l'environnement,
- Vu le code de l'urbanisme,
- Vu le code de la construction et de l'habitat,
- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 modifié relatif aux plans de prévention des risques naturels prévisibles,
- Vu l'arrêté préfectoral du 13 février 2015 prescrivant l'élaboration du plan de prévention des risques naturels prévisibles prenant en compte les risques d'avalanches, de phénomènes hydrauliques et de mouvements de terrain,
- Vu l'arrêté préfectoral du 23 mai 2016 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique,
- Vu l'avis favorable du conseil municipal avec réserves en date du 28 avril 2016,
- Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur rendus à l'issue de l'enquête publique qui s'est déroulée du 20 juin 2016 au 21 juillet 2016 inclus,
- Vu l'avis favorable émis par le commissaire enquêteur en date du 8 septembre 2016,

Sur proposition du directeur départemental de la sécurité intérieure et de la protection civile :

#### ARRETE

##### Article 1er :

Le plan de prévention des risques naturels prévisibles sur la commune de Saint Bon Tarentaise est approuvé. Le PPRn comprend :

- la note de présentation,
- les plans de zonage réglementaire,
- le règlement.

##### Article 2 :

L'ensemble de ces pièces est tenu à la disposition du public :

- à la mairie de Saint Bon Tarentaise
- à la sous-préfecture d'Albertville

PRÉFECTURE DE LA SAVOIE – CHÂTEAU DES DUCS DE SAVOIE – BP 1801 – 73018 CHAMBÉRY CEDEX

STANDARD : 04.79.75.50.00 – TÉLÉCOPIE : 04.79.75.08.27

<http://www.savoie.gouv.fr>

## Annexes

### Arrêtés

- à la préfecture / Direction de la sécurité intérieure et de la protection civile / Service interministériel de défense et protection civile.
- à la direction départementale des territoires / Service sécurité risques
- sur le site internet des services de l'Etat en Savoie ([www.savoie.gouv.fr](http://www.savoie.gouv.fr))

#### **Article 3 :**

Le présent arrêté sera notifié au maire de Saint Bon Tarentaise, à la sous préfecture d'Albertville, à la direction départementale des territoires et au service de restauration des terrains en montagne (RTM).

#### **Article 4 :**

Monsieur le Préfet assurera la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs ainsi que l'avis d'approbation du PPRn dans le journal « le Dauphiné libéré ». Il fera également l'objet d'une publication sur le site internet des services de l'Etat en Savoie à l'adresse suivante :

<http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Base-de-donnees-PPR/Plans-de-prevention-des-risques-naturels-hors-inondation-de-plaine-PPRN/PPR-de-Saint-Bon-Tarentaise>

Cet arrêté sera affiché à la mairie de Saint Bon Tarentaise pendant un mois au minimum et porté à la connaissance du public par tout autre procédé en usage dans la commune. Ces mesures de publicité seront justifiées par un certificat du maire et un exemplaire du journal sera annexé au dossier.

#### **Article 5 :**

Le plan de prévention des risques naturels prévisibles vaut servitude d'utilité publique et sera annexé au plan local d'urbanisme, conformément à l'article L 126-1 du code de l'urbanisme.

#### **Article 6 :**

Le sous-préfet d'Albertville, le maire de Saint Bon Tarentaise, le directeur de la sécurité intérieure et de la protection civile, le directeur départemental des territoires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Chambéry, le 21 décembre 2016

LE PREFET

Signé : Denis LABBÉ

## Annexes

### Arrêtés



PRÉFET DE LA SAVOIE

Direction Départementale des Territoires  
Service Sécurité et Risques  
Unité Risques

Arrêté préfectoral DDT/SSR/risques n° 2016-1476

relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département de la Savoie

Le Préfet de la Savoie,  
Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'honneur

VU le code général des collectivités territoriales ;  
VU le code de l'environnement, notamment les articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27 ;  
VU le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.271-4 et L.271-5 ;  
VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;  
VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;  
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;  
VU l'arrêté préfectoral du 9 novembre 2016 de délégation de signature du préfet au directeur départemental des territoires de la Savoie ;  
VU l'arrêté préfectoral du 14 avril 2011 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département de la Savoie ;  
SUR proposition de Monsieur le directeur départemental des territoires de la Savoie ;

#### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : L'arrêté préfectoral du 14 avril 2011 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département de la Savoie est abrogé.

**Article 2** : L'obligation d'information prévue aux I et II de l'article L.125-5 du code de l'environnement s'applique dans toutes les communes du département de la Savoie.

**Article 3** : Tous les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sont consignés dans un dossier communal d'information.

**Article 4** : Sur la base de ce dossier, l'état des risques est établi directement par le vendeur ou le bailleur, conformément au modèle défini par l'arrêté ministériel du 19 mars 2013.

**Article 5** : L'obligation d'information prévue au IV de l'article L.125-5 du code de l'environnement s'applique pour l'ensemble des arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune dans lequel se situe le bien. Ceux-ci sont consultables sur le site internet prim.net, rubrique « ma commune face aux risques ».

**Article 6** : Les documents et dossiers mentionnés à l'article 3 du présent arrêté sont tenus à la disposition du public, en mairie et à la direction départementale des territoires de la Savoie et consultables sur le site internet des services de l'État en Savoie : [www.savoie.pref.gouv.fr](http://www.savoie.pref.gouv.fr)  
Les vendeurs ou bailleurs qui en feront la demande pourront, moyennant, le cas échéant, une participation aux frais de reproduction et de transmission des documents, obtenir copie des informations qui les intéressent auprès de la commune concernée, dans les conditions prévues par l'article L.124-1 du code de l'environnement.

## Annexes

### Arrêtés

**Article 7** : Les dossiers communaux sont mis à jour à chaque arrêté modifiant la situation d'une ou plusieurs communes au regard des conditions mentionnées à l'article R.125-25 du Code de l'Environnement.  
La parution d'un nouvel arrêté interministériel portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique n'entraîne pas la mise à jour du présent arrêté.

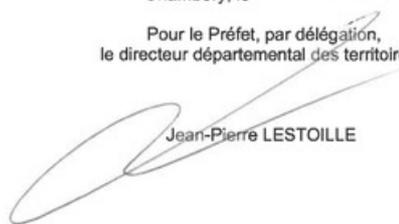
**Article 8** : Une copie du présent arrêté est adressée à tous les maires des communes du département de la Savoie et à la chambre départementale des notaires.  
Le présent arrêté sera affiché en mairie ; l'accomplissement de cette publicité incombe aux maires. Il sera également publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.  
Une mention de l'arrêté sera insérée dans le journal : Le Dauphiné.

Le présent arrêté sera accessible sur le site internet des services de l'Etat en Savoie.

**Article 9** : Madame la secrétaire générale de la préfecture, Madame la directrice de cabinet, Messieurs les sous-préfets d'arrondissements, Monsieur le directeur départemental des territoires et Mesdames et Messieurs les maires du département sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Chambéry, le **15 NOV. 2016**

Pour le Préfet, par délégation,  
le directeur départemental des territoires,

  
Jean-Pierre LESTOILLE

## Annexes

### Arrêtés



PRÉFET DE LA SAVOIE

Direction Départementale des Territoires  
Service Sécurité et Risques  
Unité Risques

**Arrêté préfectoral DDT/SSR/unité risques n° 2019-0111  
relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers  
sur les risques naturels et technologiques majeurs  
sur la commune de Courchevel**

Le Préfet de la Savoie,  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27,

VU le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.271-4 et L.271-5,

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique,

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

VU l'arrêté préfectoral du 16 novembre 2018 de délégation de signature du préfet au directeur départemental des territoires de la Savoie,

VU l'arrêté préfectoral n° 2016-1476 du 15 novembre 2016 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département de la Savoie,

VU l'arrêté préfectoral IAL n° 2016-1573 du 22 décembre 2016 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sur la commune de Saint-Bon-Tarentaise,

VU l'arrêté préfectoral IAL n° 2016-1534 du 22 décembre 2016 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sur la commune de La Perrière,

VU l'arrêté préfectoral du 8 août 2016 portant création de la commune nouvelle de Courchevel au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

**SUR** proposition de Monsieur le directeur départemental des territoires de la Savoie,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les arrêtés préfectoraux IAL n° 2016-1573 et 2016-1534 du 22 décembre 2016 sont abrogés.

**Article 2** : Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune de Courchevel sont consignés dans le dossier communal d'information annexé au présent arrêté.

## Annexes

### Arrêtés

Ce dossier comprend :

- la mention des risques naturels et technologiques pris en compte,
- la cartographie des zones exposées,
- l'intitulé des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- le niveau de sismicité réglementaire attaché à la commune,
- le niveau du potentiel radon,
- la mention des secteurs d'information sur les sols (SIS)
- le nombre des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique.

Ce dossier et les documents de référence sont librement consultables à la mairie de Courchevel et à la Direction Départementale des Territoires de la Savoie.

**Article 3 :** Le dossier communal d'information sera mis à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L125-5 du code de l'environnement.

**Article 4 :** Une copie du présent arrêté et du dossier communal d'information est adressée au maire de la commune de Courchevel et à la chambre départementale des notaires de la Savoie.

Le présent arrêté sera affiché en mairie ; l'accomplissement de cette publicité incombe aux maires. Il sera également publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Savoie.

Une mention de l'arrêté sera insérée dans le journal : Le Dauphiné.

Cet arrêté et le dossier communal d'information seront accessibles depuis le site internet des services de l'État en Savoie : [www.savoie.pref.gouv.fr](http://www.savoie.pref.gouv.fr)

**Article 5 :** Conformément aux articles R.421-1 à R.421.7 du code de justice administrative, le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Dans le même délai, un recours gracieux est également possible auprès de l'autorité signataire du présent arrêté. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).

**Article 6 :** Monsieur le secrétaire général de la préfecture, Monsieur le directeur de cabinet, Monsieur le sous-préfet d'Albertville, Monsieur le directeur départemental des territoires de la Savoie, et Monsieur le maire de la commune de Courchevel sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

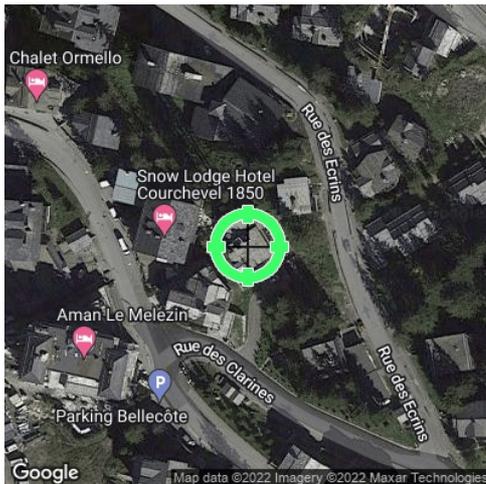
Chambéry, le 11 MARS 2019

Pour le Préfet, par délégation,

  
Le Directeur Départemental  
des Territoires

Hervé BRUNELOT

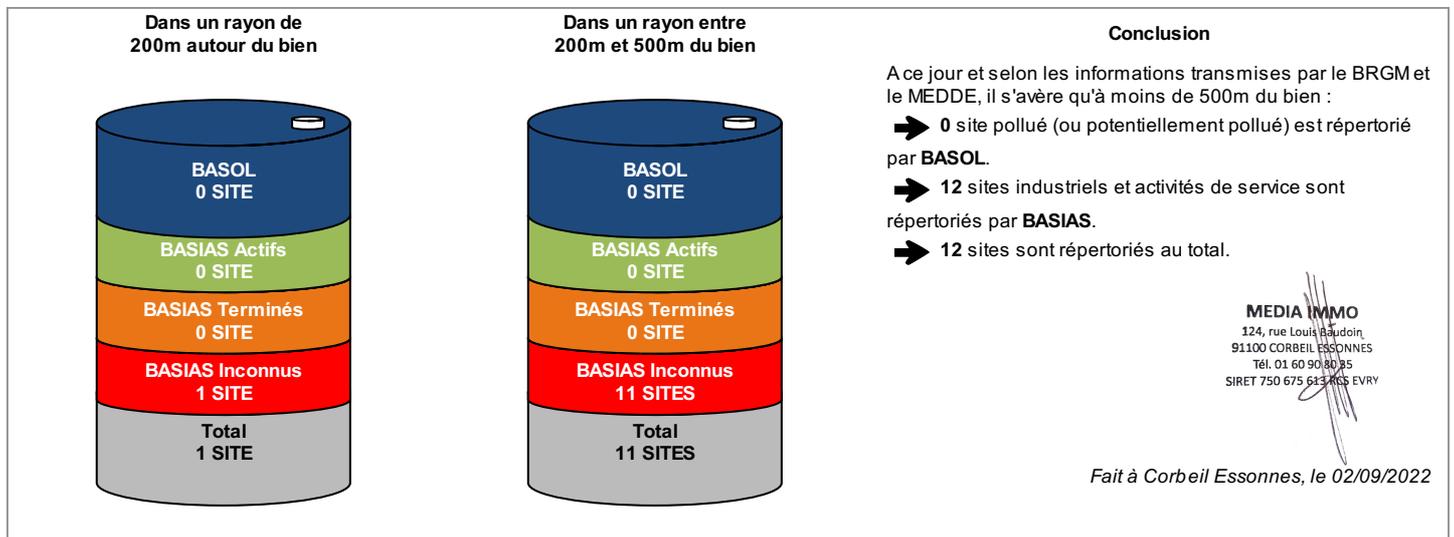
## Etat des Risques de Pollution des Sols (ERPS)\*



<b>Réalisé en ligne** par</b>	Media Immo
<b>Pour le compte de</b>	JURIS DIAGNOSTICS IMMOBILIERS
<b>Numéro de dossier</b>	73/2022/02/43888/CHALET MOWGLI
<b>Date de réalisation</b>	02/09/2022

<b>Localisation du bien</b>	LIEU-DIT QUARTIER BELLECOTE 73120 COURCHEVEL 1850
<b>Section cadastrale</b>	AC 136
<b>Altitude</b>	1782.12m
<b>Données GPS</b>	Latitude 45.413267 - Longitude 6.636818

<b>Désignation du vendeur</b>	CHALET MOWGLI
<b>Désignation de l'acquéreur</b>	



\* Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.

\*\* Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ERPS du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données BASOL et BASIAS et des futurs SIS soient à jour.

Document réalisé à partir des bases de données **BASIAS** et **BASOL**

(gérées par le **BRGM** - Bureau de Recherches Géologiques et Minières et le **MEDDE** - Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie)

### SOMMAIRE

Synthèse de votre Etat des Risques de Pollution des Sols  
Qu'est-ce que l'Etat des Risques de Pollution des Sols (ERPS) ?  
Cartographie des sites situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien  
Inventaire des sites situés à moins de 200m du bien, 500m du bien et non localisés

## Qu'est-ce que l'ERPS ?

**Ce document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.**

### Doit-on prévoir de prochains changements ?

**Qui** : En application du **Décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015** prévus par l'article L. 125-6 du code de l'environnement, l'actuel ERPS sera progressivement interprété par l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols, plus communément appelés les **SIS** et seront intégrés à l'ERP.

### Dans quels délais ?

Le décret nous informe que les pouvoirs publics territoriaux de chaque département doivent élaborer et valider les SIS **entre le 1er janvier 2016 et le 1er janvier 2019**.

### Que propose Media Immo durant ces 3 ans ?

Jusqu'à la mise en application progressive des arrêtés préfectoraux relatifs aux SIS, **Media Immo** vous transmet, à **titre informatif**, les informations actuellement disponibles et rendues publiques par l'Etat à travers les bases de données **BASOL** et **BASIAS**.

### Que signifient BASOL et BASIAS ?

➔ **BASOL** : **BA**se de données des sites et **SOL**s pollués (ou potentiellement pollués) par les activités industrielles appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

➔ **BASIAS** : Base de données d'**Anciens Sites Industriels** et **Activités de Service**, réalisée essentiellement à partir des archives et gérée par le **BRGM** (Bureau de **R**echerches **G**éologiques et **M**inières). **Il faut souligner qu'une inscription dans BASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.**

### Comment sont établis les périmètres et attributs des futurs SIS ?

Le préfet élabore la liste des projets de SIS et la porte à connaissance des maires de chaque commune. L'avis des maires est recueilli, puis les informations de pollution des sols sont mises à jour grâce à la contribution des organismes participants. Ces secteurs seront représentés dans un ou plusieurs documents graphiques, à **l'échelle cadastrale**.

### Qu'est-ce qu'un site pollué ?

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement. Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou à des épandages de produits chimiques, accidentels ou pas. Il existe également autour de certains sites des contaminations dues à des retombées de rejets atmosphériques accumulés au cours des années voire des décennies.

### Quels sont les risques si le vendeur ou le bailleur n'informe pas l'acquéreur ou le locataire ?

« À défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, **dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution**, l'acquéreur ou le locataire a le choix de demander la **résolution du contrat** ou, selon le cas, de **se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer**. L'acquéreur peut aussi demander la **réhabilitation du terrain aux frais du vendeur** lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente ». (Extrait du Décret)



## Inventaire des sites

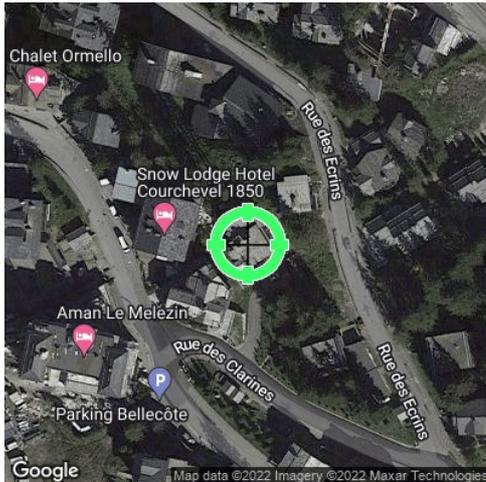
*situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien*

Repère	Nom	Activité des sites situés à moins de 200m	Adresse	Distance (Environ)
<b>B3</b>	M. DURANDARD André Station-service	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	SAINT-BON-TARENTEISE	188 m

Repère	Nom	Activité des sites situés de 200m à 500m	Adresse	Distance (Environ)
<b>B2</b>	Banque de Savoie Banque avec DLI	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	SAINT-BON-TARENTEISE	239 m
<b>B2</b>	Immeuble "Le Tremplin" DLI	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	SAINT-BON-TARENTEISE	270 m
<b>B2</b>	M. VIAUD Rôtisserie "La Fine Fourchette" avec DLI	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	SAINT-BON-TARENTEISE	276 m
<b>B2</b>	Sté d'Exploitation Hôtelière et Touristique "Le Drugstore" (CLOZEL Lucienne) Blanchisserie et pressing	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	SAINT-BON-TARENTEISE	288 m
<b>A3</b>	Sté des Parkings de la Porte de Courchevel (M. Jean LIZERE) Station-service	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	SAINT-BON-TARENTEISE	323 m
<b>B1</b>	Service Public des 3 Vallées (Dir.: M. CA TELIN Jean) DLI	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	SAINT-BON-TARENTEISE	335 m
<b>B1</b>	Service Public des 3 Vallées - Service des Remontées Mécaniques et Pstes Services Généraux de la station de Courchevel	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage), Utilisation de sources radioactives et stockage de substances radioactives (solides, liquides ou gazeuses) , Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	SAINT-BON-TARENTEISE	352 m
<b>B1</b>	M. MASSON Blanchisserie	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	SAINT-BON-TARENTEISE	431 m
<b>E2</b>	SCI "La Flèche" (Gérant: M. ELOY Gaston) DLI	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	SAINT-BON-TARENTEISE	458 m
<b>B1</b>	M. ROCHAIX Georges Hôtel "La Potinière" avec DLI	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	SAINT-BON-TARENTEISE	465 m
<b>E2</b>	SCI "La Flèche" (Gérant: M. ELOY Gaston) DLI	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	SAINT-BON-TARENTEISE	488 m

Nom	Activité des sites non localisés	Adresse
Sté Courchevel Méditerranée "Hôtel 3 Pommes" avec DLI	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	SAINT-BON-TARENTEISE
Bureau de Poste de Courchevel Bureau de poste avec DLI	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	SAINT-BON-TARENTEISE
M. E. DE PRINCE Garage avec station-service	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage), Garages, ateliers, mécanique et soudure	SAINT-BON-TARENTEISE
M. BLANC Roger Station-service	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	SAINT-BON-TARENTEISE

## Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)\*



<b>Réalisé en ligne** par</b>	Media Immo
<b>Pour le compte de</b>	JURIS DIAGNOSTICS IMMOBILIERS
<b>Numéro de dossier</b>	73/2022/02/43888/CHALET MOWGLI
<b>Date de réalisation</b>	02/09/2022

<b>Localisation du bien</b>	LIEU-DIT QUARTIER BELLECOTE 73120 COURCHEVEL 1850
<b>Section cadastrale</b>	AC 136
<b>Altitude</b>	1782.12m
<b>Données GPS</b>	Latitude 45.413267 - Longitude 6.636818

<b>Désignation du vendeur</b>	CHALET MOWGLI
<b>Désignation de l'acquéreur</b>	

### RÉFÉRENCES

Seules sont concernées les ICPE suivies par les DREAL (Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement) pour la majorité des établissements industriels et les DD(CS)PP (Directions départementales (de la cohésion sociale et) de la protection des populations) pour les établissements agricoles, les abattoirs et les équarrissages et certaines autres activités agroalimentaires, avec distinction en attribut du type d'ICPE (SEVESO, IPPC, Silo, Carrière, Autres), de l'activité principale et des rubriques de la nomenclature des installations classées pour lesquelles l'établissement industriel est autorisé.

### GÉNÉALOGIE

Cette base contient les installations soumises à autorisation ou à enregistrement (en construction, en fonctionnement ou en cessation d'activité). Les données proviennent d'une extraction de la base de données fournie par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) et la géolocalisation est effectuée sur la base des coordonnées Lambert indiquées dans l'extraction.

### QUALITÉ DES DONNÉES

Le niveau de précision de la localisation indiqué en attribut pour chaque ICPE est variable ; Elles peuvent être localisées au Centre de la commune concernée, à l'adresse postale, à leurs coordonnées précises ou leur valeur initiale.

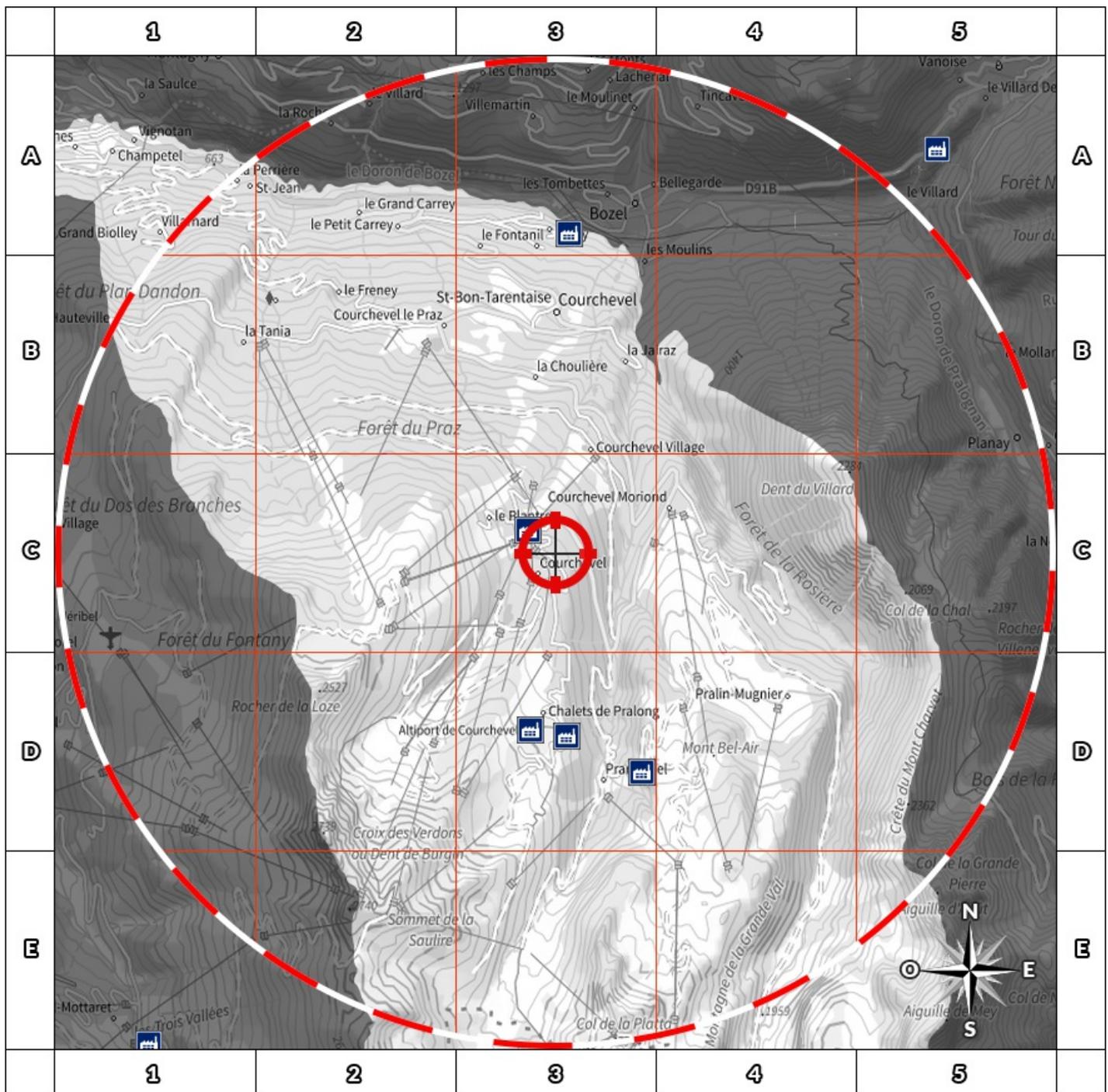
**\* Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à les informations rendues publiques par l'Etat.**

**\*\* Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ICPE du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données soient à jour.**

### SOMMAIRE

Synthèse des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement  
Cartographie des ICPE  
Inventaire des ICPE

## Cartographie des ICPE Commune de COURCHEVEL 1850



2000m

- |   |   |
|---|---|
|  Usine Seveso        |  Elevage de porc             |
|  Usine non Seveso    |  Elevage de bovin            |
|  Carrière            |  Elevage de volaille         |
|  Emplacement du bien |  Zone de 500m autour du bien |

Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des Installations Classées pour le Protection de l'Environnement situées à moins de 5000m du bien représentées par les pictos      et .

Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.

## Inventaire des ICPE

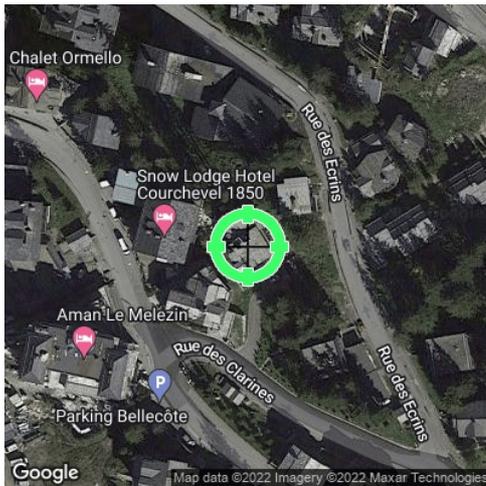
### Commune de COURCHEVEL 1850

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
<b>ICPE situées à moins de 5000m du bien</b>					
	Adresse Postale	SOCIETE DES 3 VALLEES (NOUVEAU BIOLLAY)	lieu-dit 'Biollay' station Courchevel 1850 - La Tania 73120 Courchevel	En fonctionnement	Non Seveso
				Enregistrement	NON
	Adresse Postale	SOCIETE DES TROIS VALLEES COURCHEVEL	biolley 73120 Courchevel	En fonctionnement	Non Seveso
				Autorisation	NON
	Coordonnées Précises	SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT	Site de la station d'épuration Les Rebrières 73120 Courchevel	En fonctionnement	Non Seveso
				Autorisation	NON
	Adresse Postale	COMMUNE DE SAINT BON	ALTIPORT 73120 Courchevel	En fonctionnement	Non Seveso
				Autorisation	NON
	Adresse Postale	SOCIETE DES 3 VALLEES	lieu-dit 'Bel Air' Courchevel 1650 73120 Courchevel	En fonctionnement	Non Seveso
				Enregistrement	NON
	Adresse Postale	SOCIETE DES 3 VALLEES	lieu-dit 'les chenus' Station de Courchevel 1850 73120 Courchevel	En fonctionnement	Non Seveso
				Enregistrement	NON
	Adresse Postale	SOCIETE DES 3 VALLEES	Lieu-dit 'Biollay' Courchevel 1850 73120 Courchevel	En fonctionnement	Non Seveso
				Enregistrement	NON
	Adresse Postale	MAIRIE DE COURCHEVEL	Lieu-dit « Altiport de Courchevel 1850 » 73120 COURCHEVEL	En fonctionnement	Non Seveso
				Enregistrement	NON

Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
<b>ICPE situées à plus de 5000m du bien</b>			
Aucun ICPE à plus de 5000m du bien sur la commune COURCHEVEL 1850			

## Etat des nuisances sonores aériennes

En application des articles L 112-3 et L 112-9 du Code de l'Urbanisme



<b>Réalisé en ligne* par</b>	JURIS DIAGNOSTICS IMMOBILIERS
<b>Numéro de dossier</b>	73/2022/02/43888/CHALET MOWGLI
<b>Date de réalisation</b>	02/09/2022

<b>Localisation du bien</b>	LIEU-DIT QUARTIER BELLECOTE 73120 COURCHEVEL 1850
<b>Section cadastrale</b>	AC 136
<b>Altitude</b>	1782.12m
<b>Données GPS</b>	Latitude 45.413267 - Longitude 6.636818

<b>Désignation du vendeur</b>	CHALET MOWGLI
<b>Désignation de l'acquéreur</b>	

\* Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ENSA du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données soient à jour.

### EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS D'EXPOSITION AU BRUIT

Non exposé	000 AC 136
------------	------------

### SOMMAIRE

Synthèse de votre **Etat des Nuisances Sonores Aériennes**  
Imprimé Officiel (feuille rose/violette)  
Cartographie  
Prescriptions d'Urbanisme applicables dans les zones de bruit des Aérodomes

## Etat des nuisances sonores aériennes

En application des articles L 112-3 et L 112-9 du Code de l'Urbanisme

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_ mis à jour le \_\_\_\_\_

Adresse de l'immeuble

LIEU-DIT QUARTIER BELLECOTE  
73120 COURCHEVEL 1850

Cadastre

AC 136

### Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans d'exposition au bruit (PEB)

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB 1 oui  non

révisé  approuvé  date \_\_\_\_\_

<sup>1</sup> si oui, nom de l'aérodrome :

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation 2 oui  non

<sup>2</sup> si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui  non

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PEB 1 oui  non

révisé  approuvé  date \_\_\_\_\_

<sup>1</sup> si oui, nom de l'aérodrome :

### Situation de l'immeuble au regard du zonage d'un plan d'exposition au bruit

> L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

zone A <sup>1</sup>  zone B <sup>2</sup>  zone C <sup>3</sup>  zone D <sup>4</sup>   
forte forte modérée

<sup>1</sup> (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

<sup>2</sup> (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 et 62)

<sup>3</sup> (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisie entre 57 et 55)

<sup>4</sup> (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quater viciés A du code général des impôts (et sous réserve des dispositions de l'article L. 112-9 du code de l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture).

Nota bene : Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

### Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des nuisances prises en compte

Consultation en ligne sur <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb>  
Plan disponible en Prefecture et/ou en Mairie de COURCHEVEL 1850

### Vendeur - Acquéreur

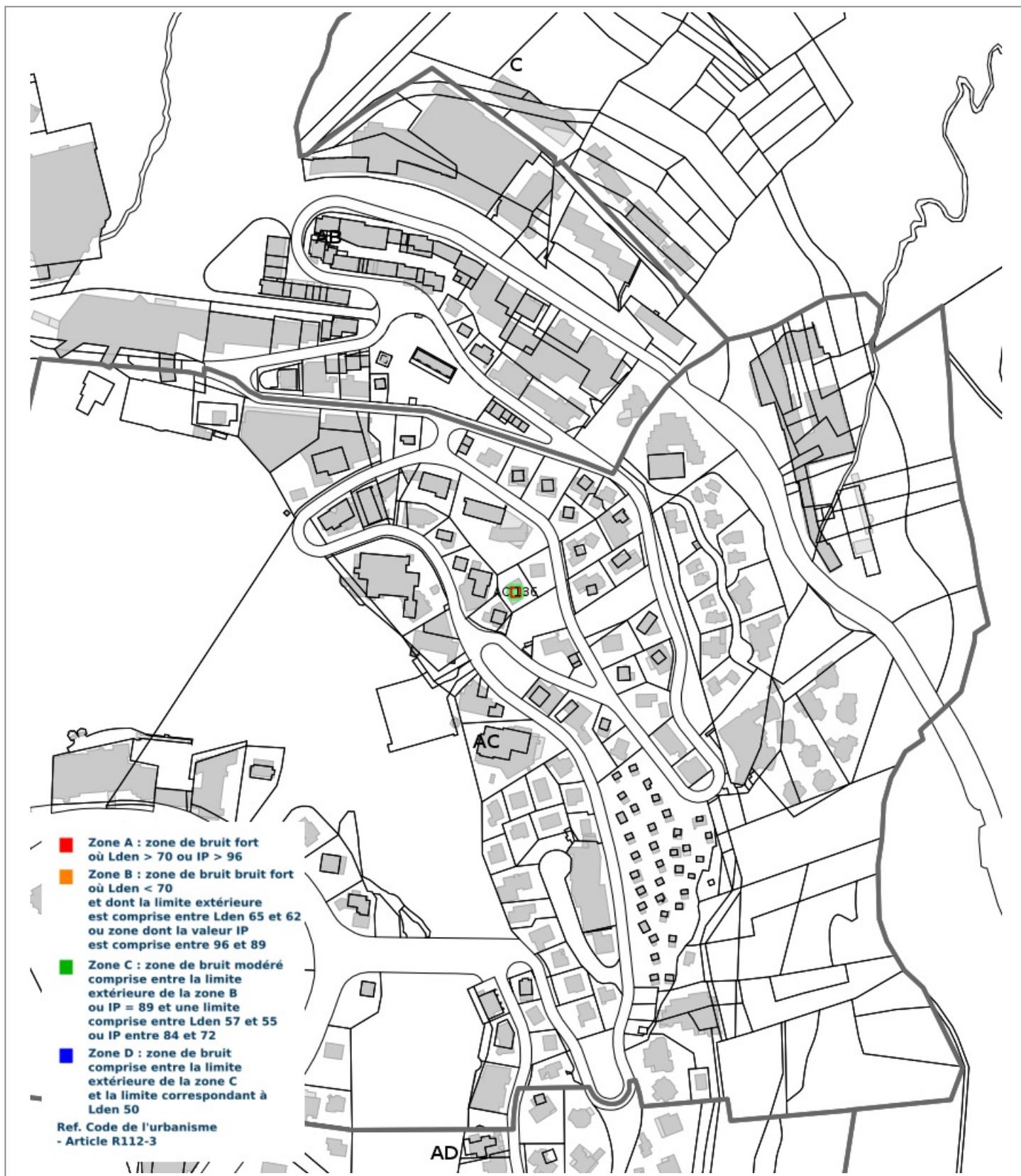
Vendeur	CHALET MOWGLI		
Acquéreur			
Date	02/09/2022	Fin de validité	02/03/2023

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être intégré au dossier de diagnostics technique - DDT (annexé, selon le cas, à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente et au contrat de location ou annexé à ces actes si la vente porte sur un immeuble non bâti) et à être annexé à l'acte authentique de vente et, le cas échéant, au contrat préliminaire en cas de vente en l'état futur d'achèvement.

Information sur les nuisances sonores aériennes. Pour en savoir plus, consultez le site Internet du ministère de la transition écologiques et solidaire  
<https://www.ecologie-solidaire.gouv.fr/>

L'édition et la diffusion de ce document implique l'acceptation des Conditions Générales de Vente, disponibles sur le site <https://www.naturalsrisks.com>  
© 2022 Media Immo. Siège social : 124 rue Louis Baudoin 91100 CORBEIL ESSONNES - RCS EVRY 750 675 613 - RCP GENERALI N°AP 559 256

## Cartographie du Plan d'Exposition au Bruit



## Prescriptions d'Urbanisme applicables dans les zones de bruit des Aérodomes



### PRESCRIPTIONS D'URBANISME APPLICABLES DANS LES ZONES DE BRUIT DES AERODROMES

CONSTRUCTIONS NOUVELLES	ZONE A	ZONE B	ZONE C	ZONE D
Logements nécessaires à l'activité de l'aérodrome, hôtels de voyageurs en transit				
Logements de fonction nécessaires aux activités industrielles ou commerciales admises dans la zone	dans les secteurs déjà urbanisés			
Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité agricole	dans les secteurs déjà urbanisés			
Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité aéronautique	s'ils ne peuvent être localisés ailleurs			
Constructions à usage industriel, commercial et agricole	s'ils ne risquent pas d'entraîner l'implantation de population permanente			
Equipements publics ou collectifs	s'ils sont nécessaires à l'activité aéronautique ou indispensables aux populations existantes			
Maisons d'habitation individuelles non groupées			si secteur d'accueil déjà urbanisé et desservi par équipements publics sous réserve d'un faible accroissement de la capacité d'accueil	
Immeubles collectifs à usage d'habitation				
Habitat groupé (lotissement, ...) parcs résidentiels de loisirs				

HABITAT EXISTANT	ZONE A	ZONE B	ZONE C	ZONE D
Opérations de rénovation, de réhabilitation, d'amélioration, d'extension mesurée ou de reconstruction des constructions existantes	sous réserve de ne pas accroître la capacité d'accueil d'habitants exposés aux nuisances			
Opérations de réhabilitation et de réaménagement urbain pour permettre le renouvellement urbain des quartiers ou villages existants			si elles n'entraînent pas d'augmentation de la population soumise aux nuisances sonores	

CONSTRUCTIONS NOUVELLES ET HABITAT EXISTANT		
autorisé sous réserve de mesures d'isolation acoustique	autorisé sous conditions	Non autorisé

© DGAC 2004

## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Réalisée pour le dossier n° **73/2022/02/43888/CHALET MOWGLI** relatif à l'immeuble bâti visité situé au : LIEU-DIT QUARTIER BELLECOTE 73120 COURCHEVEL 1850.

Je soussigné, **MERLIN Julien**, technicien diagnostiqueur pour la société **JURIS DIAGNOSTICS IMMOBILIERS 73** atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271-6 du Code de la Construction, à savoir :

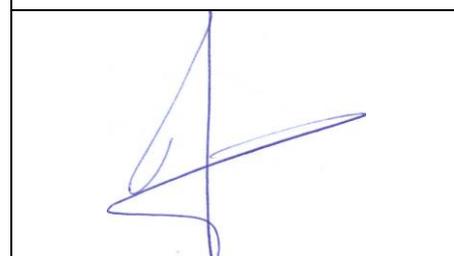
- Disposer des compétences requises pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier, ainsi qu'en atteste mes certifications de compétences :

Prestations	Nom du diagnostiqueur	Entreprise de certification	N° Certification	Echéance certif
Electricité	MERLIN Julien	LCC QUALIXPERT	C3304	30/10/2027 (Date d'obtention : 31/10/2020)
DPE	MERLIN Julien	LCC QUALIXPERT	C3304	05/11/2027 (Date d'obtention : 06/11/2020)

- Avoir souscrit à une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de ma responsabilité en raison de mes interventions.
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir les états, constats et diagnostics composant le dossier.
- Disposer d'une organisation et des moyens (en matériel et en personnel) appropriés pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier.

Fait à **COURCHEVEL 1850**, le **02/09/2022**

Signature de l'opérateur de diagnostics :



### Article L271-6 du Code de la Construction et de l'habitation

« Les documents prévus aux 1° à 4° et au 6° de l'article L. 271-4 sont établis par une personne présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés. Cette personne est tenue de souscrire une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions. Elle ne doit avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents mentionnés au premier alinéa. Un décret en Conseil d'Etat définit les conditions et modalités d'application du présent article. »

### Article L271-3 du Code de la Construction et de l'habitation

« Lorsque le propriétaire charge une personne d'établir un dossier de diagnostic technique, celle-ci lui remet un document par lequel elle atteste sur l'honneur qu'elle est en situation régulière au regard des articles L.271-6 et qu'elle dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier. »

Certificat N° C3304

Monsieur Julien MERLIN

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 et /  
ou PR16 consultable sur [www.qualixpert.com](http://www.qualixpert.com) conformément  
à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret  
2006-1114 du 05 septembre 2006.



dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

<b>Amiante avec mention</b>	<b>Certificat valable</b> Du 31/10/2020 au 30/10/2027	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
<b>Constat de risque d'exposition au plomb</b>	<b>Certificat valable</b> Du 31/10/2020 au 30/10/2027	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
<b>Diagnostic de performance énergétique individuel</b>	<b>Certificat valable</b> Du 06/11/2020 au 05/11/2027	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
<b>Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine</b>	<b>Certificat valable</b> Du 06/11/2020 au 05/11/2027	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
<b>Etat des installations intérieures d'électricité</b>	<b>Certificat valable</b> Du 31/10/2020 au 30/10/2027	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
<b>Etat des installations intérieures de gaz</b>	<b>Certificat valable</b> Du 31/10/2020 au 30/10/2027	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Date d'établissement le vendredi 06 novembre  
2020

Marjorie ALBERT  
Directrice Administrative

*Une certification peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment.  
Pour une utilisation appropriée de ce certificat, la portée des certifications et leurs validités doivent être vérifiées sur le  
site internet de LCC QUALIXPERT [www.qualixpert.com](http://www.qualixpert.com).*

F09 Certification de compétence version N 010120



# ATTESTATION

D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE Contrat n° : 10583931804

Responsabilité civile Professionnelle  
Diagnostic technique immobilier

Nous, soussignés, AXA FRANCE IARD S.A., Société d'Assurance dont le Siège Social est situé 313 Terrasses de l'Arche – 92727 NANTERRE Cédex, attestons que la :

**JURIS DIAGNOSTICS IMMOBILIERS**  
**5 ESPACE HENRY VALLEE**  
**69007 LYON**  
**Adhérent n°C013**

A adhéré par l'intermédiaire de LSN Assurances, 1 rue des Italiens 75431 Paris Cedex 09, au contrat d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle n°**10583931804**.

Garantissant les conséquences pécuniaires de la **Responsabilité Civile Professionnelle** de la société de Diagnostic Technique en Immobilier désignée ci-dessus dans le cadre des activités listées ci-après, **sous réserve qu'elles soient réalisées par des personnes disposant des certificats de compétence en cours de validité exigés par la réglementation et des attestations de formation, d'Accréditation, d'Agrément au sens contractuel.**

Activités principales : diagnostics techniques immobilier soumis à certification et recertification :

- AMIANTE sans mention
- AMIANTE avec mention (dont contrôle visuel après travaux de désamiantage et repérage amiante avant démolition)
- DPE avec ou sans mention
- ELECTRICITE
- GAZ
- PLOMB (CREP, DRIP) avec ou sans mention
- TERMITE

Activités secondaires : autres diagnostics et missions d'expertises :

- ERNMT (Etat des Risques Naturels Miniers et Technologiques)
- ESRIS (Etat des Servitudes Risques et d'Information sur les Sols)
- ERP (Etat des Risques et Pollutions)
- Diagnostic Amiante dans les enrobés et amiante avant travaux
- Recherche Plomb avant travaux et avant démolition
- Diagnostic Plomb dans l'eau
- Recherche des métaux lourds
- Mesurage Loi Carrez et autres mesurages inhérents à la vente ou à la location immobilière
- Assainissement Collectif et non Collectif
- Diagnostic des Insectes Xylophages et champignons lignivores dont Mérules
- Diagnostic technique global
- Diagnostic accessibilité aux Handicapés

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

- Diagnostic Eco Prêt
- Diagnostic Pollution des sols
- Diagnostic Radon
- Mesures d'empoussièremment par prélèvement d'échantillon d'air (A+F en parcours de formation interne et externe) soit :
  - Les mesures d'empoussièremment en fibres d'amiante dans les immeubles bâtis (LAB REF 26 partie stratégie d'échantillonnage, prélèvements et rapport d'essai), air intérieur,
  - Les mesures d'empoussièremment en fibres d'amiante au poste de travail (LAB REF 28 partie stratégie d'échantillonnage, prélèvements et rapport d'essai), air des lieux de travail,
  - Les mesures d'empoussièremment en fibres d'amiante en "hors programme environnement" (HP env, partie stratégie d'échantillonnage, prélèvements et rapport d'essai), air ambiant.
- Missions d'Infiltrométrie, Thermographie
- Mission de coordination SPS
- RT 2005 et RT 2012
- Audit Energétique (sous réserve de la production d'une attestation de formation)
- Etat des lieux locatifs ou dans le cadre de la contraction d'un prêt immobilier
- Etat des lieux relatifs à la conformité aux normes d'habitabilité
- Activité de vente et/ou installation des détecteurs avertisseurs autonomes de fumée (DAAF) **sans travaux d'électricité et sans maintenance**
- Etat de l'installation intérieure de l'électricité dans les établissements mettant en oeuvre des courants électriques
- Audit sécurité piscine
- Evaluation immobilière
- Evaluation des risques pour la sécurité des travailleurs
- Diagnostic légionnelle
- Diagnostic incendie
- Diagnostic électricité dans le cadre du Télétravail)
- Elaboration de plans et croquis en phase APS, **à l'exclusion de toute activité de conception**
- Etablissement d'états descriptifs de division (calcul de millième de copropriété)
- Diagnostic de décence du logement
- Expertise judiciaire et para judiciaire
- Expertise extra juridictionnelle
- Contrôle des combles
- Etat des lieux des biens neuf
- Le Diagnostic des déchets issus de la démolition de la structure des bâtiments sous réserve que le signataire du rapport justifie d'un diplôme de Technicien de la Construction ou d'une VAE équivalente
- Prise de photos en vue de l'élaboration de visites vidéo en 360, **à l'exclusion de prises de vue au moyen de drones**
- Délivrance de certificats de luminosité par utilisation de l'application SOLEN
- DPE pour l'obtention d'un Prêt à Taux Zéro
- Repérage Amiante dans le Ferroviaire
- Repérage Amiante dans le Maritime
- Document d'information du Plan d'Exposition au Bruit des Aéroports dit PEB

#### AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

Le montant de la garantie Responsabilité Civile Professionnelle est fixé à :

**500 000 € par sinistre et 1 000 000 € par année d'assurance.**

**LA PRESENTE ATTESTATION EST VALABLE POUR LA PERIODE DU 01/01/2022 AU 31/12/2022 INCLUS  
SOUS RESERVE DES POSSIBILITES DE SUSPENSION OU DE RESILIATION EN COURS D'ANNEE  
D'ASSURANCE POUR LES CAS PREVUS PAR LE CODE DES ASSURANCES OU PAR LE CONTRAT.**

**LA PRESENTE ATTESTATION NE PEUT ENGAGER L'ASSUREUR AU DELA DES LIMITES, DES CLAUSES ET  
DES CONDITIONS DU CONTRAT AUXQUELLES ELLE SE REFERE.**

Fait à NANTERRE le 22/12/2021

Pour servir et valoir ce que de droit.

POUR L'ASSUREUR :

LSN, par délégation de signature :



**LSN**  
PROFESSEUR  
1, rue des Italiens CS 40020  
75431 Paris Cedex 09  
Tél. : 01 53 20 50 50

Société de Courtage d'Assurance  
SAS au Capital de 3 178 810 00 euros R.C.S. 551 125 002  
N° CHAS : 07 000 473 Sous le contrôle de l'ACPR

**AXA France IARD SA**

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance